

Lectures

Ouvrages en débat

Mégapolis : les derniers pas du flâneur

Régine Robin

Stock, 2009, 398 p.

Existe-t-il encore une place pour le flâneur ? Cet être, en quête d'altérité, de l'inconnu, de la marge, peut-il encore s'adonner à son plaisir dans des villes de plus en plus génériques, qui partagent toutes un « air de déjà-vu » ? D'ailleurs, des villes propices aux déambulations existent-elles encore ? Tout au long de cet ouvrage, Régine Robin va tenter de répondre à ces interrogations. Son objectif est ambitieux. Elle veut cristalliser et saisir l'instantanéité de moments associés aux sons du métro, à la lumière des néons d'enseignes de magasins, à l'odeur des trottoirs mouillés... tous témoignages de son amour de la grande ville et de l'animation qui la caractérise. Face à des villes gigantesques sans unité apparente, dans des lieux incongrus de l'expression de la mobilité et de la fabrique de la ville (autoroutes, ponts...), l'auteur est à la recherche d'une « géopoétique », car tous ces moments sont ancrés en un lieu. R. Robin s'attache à montrer comment elle habite la ville et en est habitée ; elle l'assimile à une pratique, à un rythme et à un mode de vie.

Toutefois, l'exercice auquel elle souhaite se livrer est délicat et soulève bon nombre de défis à relever, qui sont autant de questions que l'auteur fait partager au lecteur : Comment entrer dans une ville ? Quelle méthode privilégier entre l'établissement d'une grille et la plus parfaite déambulation ? Comment représenter les villes et transcrire observations et ressentiments ? Qu'assimile-t-on ? De quelle manière rendre cela exploitable et quels enseignements tirer de ces explorations ? De ces interrogations découle sa démarche, articulée en trois points. Tout d'abord, il s'agit d'interroger l'impossible premier regard jeté sur une mégapole que l'ensemble des médias ont déjà filmée, narrée ou photographiée ; puis de fonder des catégorisations : ville-mobilité, ville-texte, ville-son et lumière ; et, enfin, de transcrire des pérégrinations, des observations et des récits de vie. Elle opte pour cinq mégapoles, qui, au-delà d'une indéniable empathie, lui paraissent similaires, pour l'époque contemporaine, aux Paris, Londres et Berlin des révolutions industrielle et

urbaine, amorcées à la fin du XIX^e siècle. Paris en est exclue en raison d'une trop forte proximité, laquelle risque de fausser le jeu. Enfin, l'auteur précise que ces villes seront arpentées avec un minimum de garde-fous. Ainsi, elle met à profit les bonnes connaissances, les capacités à mobiliser des références et les contacts dont elle dispose afin de faciliter l'exercice.

Dans ce livre, R. Robin nous convie à une traque de nouvelles images caractéristiques de ces mégapoles. Elle envoie à New York, Los Angeles, Tokyo, Buenos Aires et Londres son double, « la femme » ou « elle », qui tentera de révéler cette poétique à construire. Dans une sorte de collage, du type de ceux réalisés par Villégly, elle va dresser le portrait de ces cinq mégapoles. Ces nouvelles images relèvent d'une pensée topo-logique. Cette poétique imprime sa marque en des lieux précis : les Starbucks Coffee de New York, les clichés associés aux multiples lieux qui composent Los Angeles, les stations du métro de Tokyo, les lieux de mémoire de Buenos Aires et les terminus des lignes de l'underground londonien. Alors que la table des matières annonce huit chapitres, l'ouvrage se découpe en réalité en deux parties : une première où l'auteur tente de caractériser et de cerner cette poétique de la mégapole tout en définissant le flâneur postmoderne ; une seconde qui consiste en ses déambulations urbaines.

Dans les premières pages de l'ouvrage, R. Robin donne un certain nombre de clefs au lecteur pour qu'il réapprenne à se perdre au moment où ses pas vont l'entraîner dans les rues de villes dont il ne saisit que difficilement le fonctionnement. Si le cheminement est un peu chaotique, il n'en demeure pas moins captivant. À la recherche de cette figure du flâneur postmoderne, l'adaptation contemporaine de ce personnage singulier, badaud, qui endossait de multiples identités pour devenir la figure emblématique de la modernité urbaine selon Walter Benjamin, l'auteur mobilise le cinéma. En présentant des éléments, des symboles localisés donc reconnaissables, le cinéma produirait une accumulation pouvant déplier une nouvelle imagerie capable de produire cette géopoétique urbaine. En cela, l'auteur coupe court à la critique émise par Thierry Paquot dans son *Dictionnaire de la ville au cinéma*, qui voudrait que le cinéma soit le signe

d'une insondable mélancolie (p. 43). Cette géopoétique est présente dans des « non-lieux » (de ceux parcourus par Marc Augé) qui permettent et expliquent la mobilité et le multiculturalisme, l'altérité. En se jouant du terme « représentation », elle va engager une mise en tension entre, d'une part, les rapports qu'entretiennent la ville et l'imaginaire et, d'autre part, l'authenticité dont on qualifie, au détriment d'autres, certaines villes (p. 48). De Venise, qu'elle assimile à la représentation d'une ville, à Dubaï, ville collage, imitation, pastiche, simulacre, vouée au tourisme et à la logique des parcs d'attractions, R. Robin évoque l'aseptisation et la muséification des villes. Suivant Rem Koolhaas, elle avance que nombre d'entre elles – hormis celles qu'elle a choisies – ont perdu leur historicité, cette accumulation de cultures et de formes urbaines qui donne à chaque ville caractère et épaisseur historique. Aujourd'hui, le flâneur serait un consommateur, guidé, canalisé, accompagné dans des villes où « ses parcours n'ont plus rien d'une promenade, d'une découverte au hasard », où ils ne sont « plus une errance mais une performance » (p. 89). Pour elle, ce ne sont pas tant les villes que les conditions de la flânerie qui ont changé. Cela conduit à se questionner sur la manière de saisir ces nouveaux parcours, et de traduire cette cartographie sentimentale complexe. Dans un souci de référencement tout universitaire et pour répondre à ces interrogations, elle inscrit sa démarche dans une continuité de tentatives plus ou moins fructueuses de cette quête de l'art d'arpenter. Ainsi, R. Robin convoque pêle-mêle Bruce Bégot pour son travail sur Las Vegas, Patrick Straram et ses dérivés montréalaises, Francis Alys pour son parcours bricolé de Mexico ou encore le groupe Stalker, qui a traversé les terrains vagues de Rome. Sans véritablement tirer de conclusions, sans définir et figer – et c'est une qualité de l'ouvrage – la figure du flâneur postmoderne, elle offre quelques pistes à creuser. L'auteur affirme que ce dernier, plus ou moins motorisé à présent, peut toujours s'adonner à son activité s'il résiste au simulacre, s'il accepte de composer son chemin, d'être désorienté dans des univers inconnus dont certains signes lui sont néanmoins familiers, comme une autoroute, des stations-service ou des restaurants franchisés.

Tour à tour nomade, flâneuse, passante invisible, arpenteuse de l'éphémère, R. Robin va errer, dériver, car « la dérive c'est aussi une écriture de la ville » (p. 94). Avec une certaine habileté, elle va mettre en mouvement ces cinq villes terrains, villes pionnières, villes... du mouvement ! Elle poursuit cet exercice, seule, en compagnie d'êtres fictifs, d'images, ou poursuivie par ses doubles. L'auteur va dérouler le fil de ses déambulations sous un régime unique. Tout d'abord par le récit de sa découverte solitaire de la ville. Puis elle va suivre un personnage emblématique de la littérature qui y est associé et va s'appuyer sur le cinéma. Enfin, à la fin de chaque voyage, comme un passage obligé, elle se retrouve face

à son double. Il est à noter que ces rencontres régulières synthétisent chacune de ses flâneries, mais entraînent le lecteur à devenir le témoin d'une sorte de retour sur soi de l'expérience qu'effectue l'auteur. Ce procédé accentue le côté redondant et monographique de l'ouvrage. Cette même conclusion peut être tirée à propos de l'ensemble de sa méthode déambulatoire. Ainsi, on peut regretter que, si cette répétition structurelle assure un cadre et renforce l'analyse de l'ouvrage, celui-ci y perde en revanche en originalité, pourtant attendue et entretenue dans les pages précédentes.

Toutefois, le lecteur est obligé de se rendre à l'évidence. Quoique lassante car répétitive, cette technique fonctionne et cette rigueur permet de saisir la poétique de chacune des cinq mégapoles. Ainsi New York, ramassée sur Broadway, devient un axe temporel dont la fluidité du temps est la caractéristique ; Los Angeles – la mal aimée – est déterminée par le mouvement et la dilution. « On n'échappe pas à LA, on s'y perd, on s'y répand, on s'y démultiplie », lance même l'auteur (p. 217). Tokyo se caractérise par « son étrangeté, son opacité » (p. 238), assimilée à un ensemble gigantesque de lieux où la frontière entre le réel et l'imaginaire s'efface et où le virtuel prend une place de plus en plus prégnante. Au détour d'une page, R. Robin emploiera même ce qualificatif, postmoderne par excellence, pour désigner la figure de l'individu associée à Tokyo : « la ville cyborg » (p. 261). Buenos Aires se révèle être « plate » (p. 279), alors que Londres, tellement fragmentée, apparaît comme « mouvante, insaisissable, instable » (p. 323). Si le lecteur peut regretter une mécanique du monoréférencement qui régent des chapitres entiers, en revanche, cette déambulation permet de cerner le point commun de ces cinq mégapoles. L'ampleur de leur réseau de circulation et l'incroyable diversité ethnico-culturelle sont restituées. Cependant, cet inattendu, cette vastitude, ces chemins de traverse que l'auteur invite à prendre semblaient convoquer une écriture et une construction beaucoup plus déstructurées. Hésitant entre académisme universitaire et liberté totale, cette tentative de retranscrire ce mouvement perpétuel qui caractérise le monde contemporain par une écriture qui cherche à s'y adapter, fragmentaire et accumulative, n'a pas le souffle des envolées de Mike Davis dans *City of Quartz*.

Tout au long de l'ouvrage, dans un style court et incisif, R. Robin captive le lecteur en usant principalement de deux artifices. D'une part, par l'emploi habile d'une batterie de procédés d'écriture, elle interpelle systématiquement le lecteur et a recours au « je » puis au « il/elle » pour narrer des histoires. D'autre part, elle convoque de manière assez régulière un grand nombre d'auteurs postmodernes comme Virilio, Borges, Augé, Soja ou Baudrillard, ainsi que d'autres développant des approches similaires à la sienne, tels Sansot, Gracq, Mangin, Debord ou encore les inclassables mais incontournables

Davis et Calvino. Si les multiples citations et références sont attendues et leur usage quelque peu sages par rapport à l'ambition que pouvait véhiculer les premières pages, l'objectif poursuivi est pertinent et la démarche a le mérite d'ouvrir la voie à l'écriture de la cartographie sentimentale que chacun porte en lui. Malgré ces errances simultanées, ce don d'ubiquité physique, l'auteur reconnaît l'impossibilité de s'affranchir de la localisation, de démagnétiser les signes, les symboles et les emblèmes. En conséquence de quoi, elle se demande pourquoi et à quoi sa flânerie l'a conduite. Ce dialogue intérieur laisse perplexe au moment où R. Robin avoue à demi-mot qu'elle recherche un point de chute, un endroit où les conditions d'une nouvelle errance sont garanties. Son choix se porte sur Montréal, et l'on peut légitimement se demander : ses derniers pas sont-ils ceux d'une flâneuse qui ne flânera plus jamais ou sont-ce ceux du retour d'un flâneur, postmoderne, qui trouvera en la Ville aux cent clochers le terrain de jeu idéal comme Paris le fut pour celui de Benjamin ? Quoi qu'il en soit, R. Robin a atteint un but moins mis en avant mais capital. Dans cette traque d'une poétique des mégapoles, le lecteur se trouve face à un livre d'univers tout en retenue qui invite à cheminer, à devenir aussi un flâneur.

Georges Henry Laffont

(UMR 2488 IRSTV, École des mines de Nantes, France)
georges-henry.laffont@emn.fr

Une écologie du paysage urbain

Philippe Clergeau

Apogée, 2007, 137 p.

Dans ce qu'il considère comme un « essai », l'auteur s'est donné deux objectifs : présenter une méthode d'analyse critique du paysage urbain vu par un écologue ; formuler les remarques et les suggestions originales qu'il peut proposer lorsque s'élaborent des projets de restructuration urbaine ou de planification d'une ville nouvelle.

À partir de connaissances scientifiques établies et d'expériences réussies (ou en voie de réussir), le livre plaide pour que l'écologue, militant pour le maintien d'une relation homme-nature, soit entendu et écouté par les décideurs. Bien souvent, en effet, le développement urbain est seulement mu par des intérêts économiques et politiques conjugués aux nécessités démographiques et sociales. Pourtant, depuis le XIX^e siècle, certains ont lutté pour que le citoyen (l'ouvrier) soit aussi consulté et respecté, pour que ses demandes soient prises en considération. Ces revendications ont parfois conduit à des réalisations (même si toutes les attentes n'ont pas été satisfaites), dans les cités-jardins par exemple.

Depuis le milieu du XX^e siècle, les attentes des simples citoyens ont systématiquement été invoquées dans les projets d'urbanisme, on en trouve éventuellement la trace

dans les réalisations. Dans la même période et particulièrement depuis les années 1980, le souci d'un développement durable accompagne dans l'argumentaire le désir d'entretenir une « bonne » relation entre l'homme et la nature. Nombreux sont ceux qui aujourd'hui essaient de les conjuguer sous la bannière de la biodiversité, en s'appuyant sur une morale de conservation du vivant. C'est dans la perspective d'entretenir dans la ville une « nature qui fonctionne » que la science écologique peut apporter son concours conceptuel et expérimental. Philippe Clergeau, écologue reconnu et passionné, a écrit *Une écologie du paysage urbain* pour convaincre ses lecteurs du bien-fondé de cet apport. Il amène les connaissances scientifiques nécessaires et la force d'une expérience pratique (dans l'agglomération de Rennes en particulier) pour pousser les citoyens à demander aux institutions d'écouter le mot de l'écologue.

L'exposé suit une démarche académique : il va crescendo des bases scientifiques (chapitre 1 : « Une nouvelle échelle de mécanismes écologiques : le paysage ») aux offres de services faites aux gestionnaires (chapitre 6 : « De nouveaux outils pour intégrer les fonctionnements écologiques »).

Pour soutenir sa démonstration, l'auteur présente d'abord, dans le chapitre 2 (« Un nouveau contexte urbain »), la demande de nature des citoyens telle que la comprend l'écologue. Il considère ensuite les possibilités d'y répondre (chapitre 3 : « Des habitats naturels en ville ») ; des habitats pour les animaux et les plantes existent bien : parcs, jardins, allées, itinéraires verts... Vient ensuite la question du peuplement de ces habitats, car il en est un qui existe déjà (chats, pigeons, rats...). Mais ce n'est souvent pas celui que les habitants recherchent. Ils préféreraient voir autour d'eux des espèces sympathiques (écureuils, petits oiseaux chanteurs...). Ils sont prêts à organiser la ville pour que ces espèces de choix puissent venir depuis la périphérie rurale, ou pour introduire des espèces exotiques (des plantes à fleurs principalement). Le chapitre 4 (« Les espèces sauvages dans la ville ») traite des problèmes que cela pose à l'écologue et s'achève sur une réflexion sur l'adaptation et les processus qui permettent aux hommes, aux animaux et aux plantes de vivre ensemble en ville. Le lecteur est logiquement conduit à une certaine vision de la nature et au souhait de conservation de la diversité biologique ; il lui est ainsi proposé une définition (un peu restrictive) de la biodiversité.

Dans le chapitre 5 (« Le projet de maillage vert »), P. Clergeau, soucieux de répondre aux problèmes posés, expose comment l'écologue peut être utile à la société. Grâce à ses travaux et à ceux de bien d'autres, ont en effet été élaborées des recommandations claires, directement transformables en actions concrètes et en mesures législatives et réglementaires pour encadrer ces dernières. Ces recommandations et les mesures qui peuvent en découler

sont pertinentes et efficaces. Elles répondent à une attente des citoyens. Elles donnent aussi une légitimité aux bonnes intentions et aux discours à la mode : des conférences de toutes sortes, une foultitude d'articles de presse et d'émissions télévisées, des débats et des publicités sur Internet jusqu'aux bonnes déclarations du Grenelle de l'environnement. Mais au-delà de l'aspect médiatique, l'auteur invite à une réflexion plus profonde en posant la question : n'y aurait-il qu'une façon de réaliser un maillage vert ? Certes non, explique-t-il dans le chapitre 6 et la conclusion. La science est là pour rappeler aux politiques, aux gestionnaires et aux citoyens que les fondements d'une écologie du paysage ne sont pas des recettes mais des concepts : la connectivité, l'adaptabilité, l'intégration des échelles spatiales du local au régional. À ce dernier titre, le paysage est un niveau pertinent pour envisager la conservation de la diversité biologique et le développement durable, car c'est celui où l'homme vit au quotidien. D'une manière générale, les concepts de l'écologie sont féconds quelle que soit la situation urbaine considérée. Ils ont été traduits en outils de gestion (dont certains sont très modernes, comme la télédétection) accessibles à tous.

L'auteur exprime en conclusion sa confiance dans le rôle futur de l'écologue et sa conviction que celui-ci aidera à trouver l'harmonie entre le besoin de nature des citoyens et les nécessités économiques, sociales et politiques.

En refermant ce livre, le lecteur s'interroge : à qui l'auteur s'adresse-t-il vraiment ? Clairement, il nous explique qu'il ne s'agit ni d'économie ni de politique. L'exposé initial, qui pose des connaissances mais ne présente pas les débats propres à l'écologie, ne concerne pas les scientifiques : toute l'écologie ne se trouve pas dans l'intégration de processus mis en œuvre à des échelles d'espace différentes, ni dans la recherche de concepts pour conserver la diversité biologique. Le livre ne s'adresse pas non plus à ceux qui ont une approche moins scientifique et technique du paysage. On est loin de ce qu'écrivait H.-F. Amiel au XIX^e siècle : « Un paysage quelconque est un état de l'âme. » On est loin encore de la définition qui prévalait au milieu du XX^e siècle : une étendue de pays que l'on embrasse d'un seul coup d'œil et que l'on considère pour sa valeur artistique. P. Clergeau a donc bien focalisé son propos : il écrit pour le gestionnaire qui cherche une compréhension synthétique de l'écologie « utile » et pour le citoyen qui se préoccupe d'une relation qui répondrait à ses rêves.

L'idée et la réalisation d'un maillage vert de la ville emportent l'adhésion. Quelques inquiétudes persistent pourtant : Que faire si les bons animaux et les bonnes plantes sont accompagnés d'indésirables (des rats, des champignons s'attaquant aux arbres, des bactéries ou des virus transportés par des oiseaux ou des tiques...) ? Que faire, par ailleurs, si, dans les débats précédant les

décisions, les demandes de l'écologue rencontrent des oppositions irréductibles ? On ne trouvera enfin, dans ce livre, ni débat sur l'esthétique et l'architecture, ni information sur l'avis des habitants des campagnes, non plus que sur les problèmes des villes des pays émergents ou en développement.

Mais la satisfaction finale du lecteur montre bien que cet ouvrage, agréable et facile à lire, apporte des raisons d'espérer et un regard nouveau sur la relation ville-nature à deux niveaux : celui de l'habitant et celui du gestionnaire responsable de l'habitat.

Jean-Claude Mounolou

Françoise Fridlansky

(CGM, CNRS, Gif-sur-Yvette, France)

mounoloujcm@wanadoo.fr

La Ville durable : perspectives françaises et européennes

Jean-Marc Offner, Carole Pourchez

La Documentation française, 2007, 120 p.

Paru dans la série « Problèmes politiques et sociaux » de la Documentation française, ce dossier rassemble trente-huit extraits d'articles de revues, de chapitres d'ouvrages collectifs ou de publications émanant d'organismes officiels. D'une longueur de une à cinq pages, ces extraits sont parfois rendus sous la forme d'un encadré variant la mise en page et le rythme de la lecture. Ensemble, ils rendent compte des multiples aspects du développement durable appliqué à la ville.

Ce dossier remplit un double objectif. Didactique d'abord, il balise et expose les fondamentaux liés au concept de développement urbain durable, signale de nombreuses expériences en cours dans des villes françaises et européennes et présente de manière sobre et efficace les principales références en la matière (voir les annexes). Thématique ensuite, il est organisé en trois parties concernant les enjeux du développement urbain durable, prônant le recours à des approches intégrées et transversales et identifiant quelques éléments parmi la palette des méthodes et outils déjà disponibles pour mettre en œuvre et mesurer les résultats associés à la ville durable.

L'ouvrage vaut largement par la diversité des propos et des points de vue exposés. Les auteurs sont aussi bien universitaires, journalistes, hauts fonctionnaires, chargés de mission, représentants d'associations (RESPECT, Association des maires de grandes villes de France) ou d'institutions (OCDE, Commission européenne, ministère de l'Écologie et du Développement durable, Commissariat général du Plan). Et, si la plupart des extraits datent de 2005-2006, quelques textes de 2001-2002 permettent déjà de mesurer une certaine « historicité » du concept de développement durable. Cette dimension historique est d'ailleurs renforcée par la première annexe,

qui en établit la chronologie à partir de 1972 et de la Conférence des Nations unies à Stockholm.

Les extraits sont introduits par un avant-propos de Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, qui réalisent le dossier. Véritable cadre de référence, il en précise le contenu et les principales articulations tout en affichant une certaine ambition. Les problématiques énumérées placent le propos au carrefour de préoccupations centrales. Elles vont de l'opportunité pour le concept de développement durable de composer avec « son succès rhétorique universel » (p. 5) à l'enjeu du rapport Stern « dénonçant les risques du laisser-faire climatique pour l'économie du globe » (*ibid.*), en passant par la difficulté d'associer au développement durable le qualificatif d'urbain, puisque « l'écologie, qui veut protéger la nature, a du mal à penser la ville » (*ibid.*), mais aussi par « l'environnement en ville [comme] levier pour l'innovation démocratique » (p. 8).

Avec les titres et les intertitres, les résumés précédant chacune des parties rappellent la structure et assurent la cohérence de l'ensemble.

La première partie débute par la mise en évidence des pressions induites sur la cohésion sociale et les disparités sociales par un développement durable mal cadré et une ville contemporaine mal maîtrisée. Cette entrée en matière permet de rappeler que le développement durable contient aussi une exigence sociale, qui est à placer à égalité avec les deux autres pôles économique et environnemental. Suit une définition de la ville durable qu'il faut davantage comprendre comme un but idéal à atteindre que comme une réalité ou un objet déjà à voir. Pour tendre vers cet objectif, il faut privilégier une ville qui peut bouger – c'est-à-dire non enserrée dans un carcan normatif et bureaucratique –, qui peut user d'autonomie, y compris pour développer sa capacité à faire face aux crises environnementales ou sociales. Plusieurs exemples français et européens d'écoquartiers et d'éco-communes illustrent le propos.

La seconde partie, nettement plus courte, débute par un passage en revue de plusieurs textes officiels qui exposent l'important cadrage existant aux niveaux français et européen pour dépasser les approches sectorielles et promouvoir l'exploitation des relations et des synergies entre politiques publiques. Bien que la ville n'y soit présente que d'une manière incidente, dans des textes prônant notamment la qualité de la vie en ville, cette partie médiane se termine par l'affirmation de la dimension territoriale du développement durable. Dans ce contexte, les extraits retenus permettent de montrer que, si l'engagement des collectivités locales est fort en matière d'environnement, une gouvernance à une échelle géographique plus petite – qui pourrait être celle des agglomérations ou, plus généralement, des intercommunalités – reste à conforter.

La troisième partie est construite autour d'un mot-clé : celui de « transversalité ». La transversalité y est vue

comme une nouvelle déclinaison de l'action publique intégrée proposée en deuxième partie. Elle suppose une autre manière de « découper » les tâches et les prestations de l'administration. Elle est aussi comprise en termes de méthodes et d'indicateurs à mobiliser – les approches écosystémiques sont mises en exergue, notamment – ou de diversité des acteurs – habitants, entreprises – à associer à l'élaboration des projets de développement durable des collectivités urbaines.

La cohérence recherchée par les deux responsables du dossier est louable. Mais elle tend à se surimposer aux extraits, dont la richesse de contenu mériterait pourtant d'être mise en valeur. Plus généralement, le projet rédactionnel est difficile à cerner. Comment et pourquoi les extraits (et leur auteur) ont-ils été choisis, à partir de quel corpus de base ? Les extraits sont-ils juxtaposés ou se répondent-ils ? Quel est le statut des encadrés ? À qui l'ouvrage est-il destiné ? Autant de questions dont les réponses restent incertaines pour le lecteur. Le dossier offre pourtant quelques lignes de tensions intéressantes. Dans la plupart des extraits, le développement durable est interprété comme un « corpus universel de principes et d'actions » invitant à élaborer des démarches descendantes (*top-down*) ou comme un lieu d'expérimentation sociale propice à l'émergence d'approches ascendantes (*bottom-up*). Les premières sont bien sûr utiles pour la régulation et le cadrage (réglementations européennes), de même que pour la comparaison (question des indicateurs). Mais les secondes, davantage « bricolées », sont souvent source d'inspiration et de créativité. Comment imaginer les premières afin qu'elles initient et encouragent les secondes, sans les formater indûment ? D'autres textes, plus rares, insistent sur la responsabilité du politique. Or, et par ailleurs, la question environnementale semble justement réclamer la participation des entreprises, des habitants et des citoyens. Responsabilité du politique et participation sont-elles conciliables ? Leur complémentarité pourrait-elle être propice à des innovations démocratiques ? Enfin, si le dossier débute par le thème-clé de la cohésion sociale, il est à signaler qu'aucun indicateur mentionné en troisième partie n'en rend compte. Cette absence est-elle fortuite ou révélatrice d'une difficulté inhérente à la notion même de « cohésion sociale » ? Ces quelques exemples suggèrent qu'il aurait valu la peine de montrer comment, dans une perspective française et européenne, ces tensions se manifestent, comment elles sont mises en pratique, avec quels résultats, quelles difficultés ou quelles astuces.

Le dossier contient aussi plusieurs notions stimulantes. En suggérant que les démarches Agenda 21 local au sein des collectivités territoriales et RSE (Responsabilité sociale et environnementale) au sein des entreprises tendent à gommer la spécificité des territoires, Béhar montre bien pourquoi « [...] les enjeux territoriaux sont au cœur d'une interpellation réciproque

entre entreprises et collectivités publiques » (p. 107). Ses propos vont bien au-delà de ce que le titre de l'extrait ne laisse supposer. Outre, la « résilience » (Godard, p. 25), dont l'apport essentiel réside dans le développement de la « capacité à faire face » et dans son association avec l'« autonomie » et la « robustesse », la « limite » pour protéger des « complexes naturo-paysagers et naturo-agricoles » (Marcellona, Rebois et Younès, p. 34) est une notion essentielle pour comprendre et contenir l'étalement urbain, cet objectif souvent désigné comme l'enjeu numéro un du développement urbain durable. « Ne pas sauter l'étape des faubourgs » (Mangin, p. 30) est une injonction qui frappe l'esprit. Le faubourg est peut-être cette forme vers la ville durable qui permettrait d'articuler centre urbain dense et périphérie étalée. Ici, typiquement, l'extrait est trop court pour permettre au lecteur d'en mesurer toute la portée. Ce dernier se référera donc au texte initial. Le « principe d'imperfection » est enfin porteur d'un double enseignement. Il rappelle l'importance du temps et de l'histoire (l'articulation entre échelles temporelles est à combiner à celle qui prévaut entre échelles territoriales). Il rappelle aussi l'humilité dont nous devons faire preuve, puisque le principe d'imperfection revient à savoir « qu'une amélioration ne tardera pas à se préciser et à venir réclamer sa place » (Paquot, p. 81).

Domage que ce matériau soit resté en friche, car, avec ce dossier, Jean-Marc Offner et Carole Pourchez avaient les moyens de montrer comment répondre affirmativement à leur interrogation (p. 5) : « [...] les questions posées sont-elles nouvelles ? »

Jean Ruegg

(IPTEH, Faculté des géosciences et de l'environnement,
Université de Lausanne)
jean.ruegg@unil.ch

Vers des villes durables : les trajectoires de quatre agglomérations européennes

Lydie Laigle (Ed.)
PUCA, 2009, 280 p.

Sociologie du développement durable urbain : projets et stratégies métropolitaines françaises

Philippe Hamman, Christine Blanc
PIE Peter Lang, 2009, 260 p.

Bien qu'avec des titres usant de mots différents – « villes durables » et « développement durable urbain » –, bien que portant, l'un sur des « agglomérations européennes » (Barcelone, Hanovre, Copenhague et Naples), l'autre sur des métropoles françaises (Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes et Toulouse), ces deux ouvrages méritent à bien des égards d'être lus en parallèle et d'être confrontés dans leurs manières de concevoir

le développement durable, dans leurs démarches scientifiques pour l'instruire et, bien sûr, dans ce qu'ils ont mis au jour et démontré. Avant d'engager véritablement cet exercice de confrontation, il me faut dire d'emblée qu'il s'agit de deux livres majeurs pour qui s'intéresse à cet objet en pleine construction, et du point de vue politique et du point de vue scientifique, que l'on nomme « territoire durable » (« soutenable », « acceptable socialement »...) – ici appliqué à la ville (aux « espaces urbains », aux « villes », au[x] « milieu[x] urbain[s] »).

Ces ouvrages ont d'abord en commun d'être issus de programmes de recherche soutenus par le Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA) du ministère de l'Équipement, qui a mis dans ses objectifs la question des politiques territoriales et du « développement durable » bien avant d'en prendre le nom.

Vers des villes durables restitue les résultats de deux recherches conclues avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), inscrites dans un « Programme exploratoire de recherche prospective en Europe » lancé dès 2004 par le PUCA et dont une des questions était : « Peut-on parler d'un renouvellement des méthodes de la planification urbaine actuellement ? » *Sociologie du développement durable urbain* est issu d'une convention conclue en 2006 avec le Centre de recherche et d'études en sciences sociales de l'université de Strasbourg (CRESS, EA1334), dans le cadre du programme intitulé « Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines » (POPSU), lancé dès 2001 dans six villes françaises. L'équipe du CRESS s'est vu confier la tâche de mettre au jour une « vision transversale » à ces villes sur le thème du développement durable urbain.

On ne s'étonnera pas – la demande institutionnelle engage – de constater qu'un ensemble de questions sont communes aux deux ouvrages : Comment les collectivités locales (aux différentes échelles de la ville, de l'intercommunalité, de la région...) introduisent-elles le mot d'ordre du développement durable ? Quelles sont les stratégies de « fabrique » de la ville durable et sur quelles bases s'expliquent les différences de conceptions et de pratiques ? L'appropriation du développement durable par les acteurs de l'urbanisme et des politiques urbaines change-t-elle le système politique de gestion du territoire ? Le passage d'un système de planification à l'implication des citoyens se produit-il ? Quels enseignements tirer de l'approche comparative des politiques de développement durable urbain pour faire émerger « des conditions renouvelées tant pour l'action que pour la recherche » (Hamman et Blanc, préface de Viviane Claude, p. 15) ou « une nouvelle génération de politiques de développement durable » (Laigle, p. 17) ?

Et pourtant, ces questions sont traitées dans un style scientifique très différent, renvoyant à des manières distinctes de poser les problèmes, aux disciplines, voire aux concepts qui charpentent les deux ouvrages.

Dans celui coordonné par L. Laigle (*Vers des villes durables : les trajectoires de quatre agglomérations européennes*), les termes de « vers » et de « trajectoires » donnent le la. C'est en retraçant l'histoire des politiques urbaines, et en particulier de son aménagement (de l'évolution de son organisation spatiale), que l'on évaluera la capacité spécifique de chaque ville « à orienter une trajectoire de développement à long terme », à « traiter l'héritage et à s'adapter aux enjeux présents et futurs » (p. 262), en somme, à devenir une « ville durable ». La thèse (plus que l'hypothèse) qui sous-tend l'analyse des quatre agglomérations européennes est qu'il existe un rapport étroit entre morphologie urbaine et durabilité. « Compte tenu de la forte inertie de morphologies urbaines, la ville durable ne peut se construire que par des réorientations et des adaptations successives de sa trajectoire » (p. 262). Les concepts qui ordonnent l'argumentaire sont d'origines diverses. On peut les rapporter à l'histoire urbaine et architecturale (caractérisation des périodes et des politiques, comme celles de « renouvellement urbain », de « planification polycentrique », de « mobilité durable », etc.), mais aussi à la géographie, et notamment aux concepts d'« organisation urbaine et interurbaine », de « réseaux et flux » ainsi que de centralité, de polarisation, de multipôles, etc. L'économie est également présente, car la ville est durable par sa « capacité à limiter les coûts sociaux et environnementaux » (p. 264). Cette démarche scientifique composite – mais qu'on pourrait qualifier d'urbanisme ou d'aménagement urbain – débouche sur une interprétation du rapport entre, d'une part, l'évolution des conceptions et des arbitrages de l'action publique locale et, d'autre part, l'évolution des configurations et des formes urbaines dans lesquelles la densité (compacité), la centralité et l'articulation entre maîtrise foncière, transport et énergie sont privilégiées.

En cela, l'assise scientifique du livre de P. Hamann et C. Blanc (*Sociologie du développement durable urbain*) se distingue nettement, même si les termes de « projets » et de « stratégies » contenus dans le sous-titre font écho à l'expression de mouvement « vers des villes durables » qui donne son titre au précédent ouvrage. S'inscrivant dans le courant de la revue *Espaces et sociétés*, les auteurs revendiquent une démarche de « sociologie » du développement durable urbain. Avec pour hypothèse que le cadre « local » doit être pris pleinement en compte parce qu'il « constitue un espace premier des enjeux concrets du développement durable en termes de politiques publiques » (p. 17), ils s'appliquent à interroger et à analyser les manières de penser et de faire des acteurs impliqués dans ledit développement durable, ce « mot-valise » qui prétend conjuguer les dimensions économique, environnementale et sociale. Leur objectif est de « cerner les rapports entre les logiques d'affichage et de concrétisations du développement durable urbain et leurs circulations » (p. 231). Pour démêler ces « situations réticulées », les

« nouveaux jeux de pouvoir » et le renouvellement d'une pensée de l'action passant du « multi » (la multiplicité des compétences et des mobilisations qu'implique le développement durable) à l'« inter » (la relation entre les différentes dimensions du développement durable), ils utilisent les concepts proprement sociologiques qui permettent d'appréhender « ces phénomènes de circulation et d'hybridation nombreux autour des problématiques du développement durable urbain » (p. 225), concepts tantôt empruntés à d'autres sociologies, comme celui de « traduction » (Michel Callon), tantôt propres au courant auquel ils se rattachent, comme celui de « transaction sociale » promu par Maurice Blanc, Jean Rémy et Liliane Voyé, voire issus d'autres disciplines, comme celui de « percolation » venu des sciences de l'information et de la communication.

Prenant des villes réelles comme objet de la recherche, ces ouvrages se caractérisent tous deux par un important travail de « terrain ». Mais, au-delà du recours aux entretiens, qui constitue une base formellement commune, ils présentent de nettes différences de méthode. L. Laigle opte pour une publication de quatre monographies, faisant le pari que l'analyse approfondie et historique des textes et des plans qui ont marqué l'urbanisme et la « planification urbaine » de chacune des quatre villes étudiées permettra de caractériser la spécificité de leurs trajectoires et de les comparer : « Barcelone ou comment une agglomération durable a pour principe le concept de ville compacte » (pp. 19-106); « Hanovre ou comment conjuguer planification négociée et initiatives locales » (pp. 107-174); « Copenhague ou comment les transports et la protection de la nature conditionnent l'urbanisation » (pp. 175-220); « Naples ou comment le développement urbain durable articule transports, développement économique et protection environnementale » (pp. 221-260). Inutile de dire qu'il est ici impossible de rendre compte du contenu de ces monographies, tant elles sont fouillées, riches d'informations et d'interprétations. Le lecteur y trouvera une description minutieuse de toutes les étapes par lesquelles sont passées ces grandes agglomérations d'Europe, dans la conception et les pratiques d'aménagement de leurs espaces depuis leur centre jusqu'à leurs périphéries. Plans, cartes, schémas et quelques photos de projets réalisés illustrent abondamment ce récit de politiques de la ville qui ont bifurqué avec le développement technologique et la nouvelle idéologie politique de l'aménagement du territoire de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Les textes – lois, décrets et engagements contractuels – constituent la base essentielle sur laquelle se fonde l'évaluation des chances de s'acheminer vers le développement durable. Les interviews se limitent aux acteurs de la planification des agglomérations étudiées et ont pour finalité de révéler et de hiérarchiser la valeur des démarches et outils engagés pour faire la ville durable (la loi sur la mobilité

durable, par exemple, en Catalogne). Mais ces acteurs sont sans nom et sans chair à l'exception de ceux évoqués dans le texte sur Naples (rédigé par Florida Di Ciommo), comme Maurizio Valenzi, maire de 1975 à 1981, « homme charismatique, membre du parti communiste, porteur d'une vision plus dirigiste et sévère de la planification urbaine » (p. 231). C'est le « terrain » de la science politique, des urbanistes et de l'ingénierie urbaine.

À l'opposé, pour P. Hamman et C. Blanc, l'important est de donner la parole aux acteurs locaux : élus, personnels des administrations locales, de sociétés d'économie mixte, de bureaux d'études, membres d'associations, experts, etc. ; et le plan suivi pour mettre au jour leurs stratégies et projets en matière de développement durable urbain met en arrière-scène les métropoles elles-mêmes, dont on ne saura pas en fin de lecture quelle trajectoire concrète elles ont suivie. La démarche est à proprement parler sociologique. Même si la part de l'observation est importante – comme le montrent les nombreuses photos fortes de sens prises dans toutes les villes –, la méthodologie est à l'opposé du regard horizontal qui privilégie le rapport entre évolution des formes et évolution des politiques. Analytique, elle se fonde sur l'interprétation des discours – d'où l'abondance des citations qui émaillent tous les chapitres –, elle propose une grille thématique et conceptuelle pour comparer et évaluer l'action publique locale face aux enjeux du développement durable urbain. Cinq parties déclinent ces enjeux : la première traite des compétences requises pour agir dans ce champ (savoir pratiquer le multicompetences, le multisectoriel) ; la deuxième cherche à comprendre pourquoi le développement durable est un lieu de mobilisation, en particulier des élus ; la troisième montre le caractère expérimental du développement durable urbain, qui fait émerger de nouveaux instruments et dispositifs de gouvernement et développe la production d'expertise ; la quatrième interroge le rôle du développement durable urbain dans la progression de la concertation interinstitutionnelle et surtout de la participation des associations et des citoyens ; enfin, la dernière est une sorte de récapitulation des changements qu'apporte le développement durable à la « fabrique de la ville ». Une démonstration rigoureuse toujours fondée sur les citations significatives d'entretiens qui traque le processus sociopolitique que le mot d'ordre a provoqué.

La lecture en parallèle de ces deux ouvrages appelle en définitive une conclusion complexe. D'une part, force est de constater que, malgré la différence de leurs points de vue disciplinaires, ils apportent un résultat commun : la preuve que rien ne peut se dire sur le développement durable si les situations locales ne sont pas connues et analysées. Ils confirment qu'il n'y a pas de modèle unique de ville durable, mais des processus continus qui tendent vers cette articulation (inaccessible ?) entre les trois piliers du développement durable. Il n'y pas « une vision

standard de la ville durable tant les voies pour y parvenir sont variées », mais des « dynamiques [qui] relèvent d'un processus d'adaptation » (Laigle, p. 261), toujours inscrites dans un territoire. La conclusion de L. Laigle rejoint les apports scientifiques de P. Hamman et C. Blanc. Ces derniers, en approfondissant la variabilité de l'appropriation du développement durable par les acteurs interrogés (même si les modèles pratiques du développement durable ne cessent de se diffuser et de « percoler » du niveau européen jusqu'au au niveau des collectivités territoriales), mettent parfaitement en évidence les conditions locales proprement dites de ce processus sociopolitique.

Mais la convergence de ces conclusions n'est pas toujours synonyme de découverte, de mise au jour d'évolutions surprenantes ou inédites. Au contraire, ce sont plutôt des « évidences », des similitudes, voire des banalités qui sont énoncées dans les deux ouvrages comme propriétés spécifiques des politiques de développement durable urbain. Partout, des métropoles françaises aux agglomérations européennes, le développement durable urbain – certes dans des combinaisons variables – se décline de la même façon : importance accordée au système de transport, au « vert » ou à l'« espace ouvert », faible prise en compte de la dimension sociale, qui se résume le plus souvent à la question de la « participation citoyenne », mise en modèle des écoquartiers, équivalence faite entre ville durable et ville postcarbone sans point de vue sur ce que l'adaptation au changement climatique peut vouloir dire pour une ville et son environnement... Pour échapper à ce « prêt à penser », il aurait peut-être fallu que les auteurs prennent une distance par rapport à la discipline « urbaine » sur laquelle ils ont forgé leurs savoirs savants et donc leur manière de poser les problèmes, qu'ils essayent de se déplacer en prenant en considération des points de vue externes. Peut-être aussi aurait-il fallu qu'ils mesurent à quel point le développement durable, né en période de crises multiples, introduit une vraie rupture dans les idéologies politiques, en particulier par rapport à celle de l'aménagement du territoire, si peu sensible aux questions environnementales et aux crises sociales. De là découle la faiblesse de l'imagination de ce qui peut advenir, de la vision prospective. Malgré la très grande qualité de ces ouvrages, d'ailleurs complémentaires, ils ne disent pas – de mon point de vue – ce que pourrait ou devrait faire le scientifique face à l'utopie du développement durable : plutôt que d'enregistrer et d'interpréter les processus en cours, tenter en interdisciplinarité d'affronter ce que le développement durable change et va changer dans le rapport sciences-sociétés.

Nicole Mathieu

(CNRS, UMR Ladyss, Université Paris 1, France)
mathieu@univ-paris1.fr

Centres de villes durables en Amérique latine : exorciser les précarités ?

Hélène Rivière d'Arc (Ed.)

Éditions de l'IHEAL, 2009, 308 p.

Les textes rassemblés par Hélène Rivière d'Arc sur les politiques urbaines de Mexico, Merida, São Paulo, Recife et Buenos Aires montrent la difficulté de la mise en œuvre opérationnelle des politiques de développement durable, devant les réticences suscitées par la construction d'Agenda 21 et par les indicateurs proposés par les experts internationaux. La dimension « protection de l'environnement », associée à celle « d'économie d'énergie » et de lutte contre le gaspillage, ne relève pas, en effet, du même temps politique que les mesures sociales et économiques, dans lesquelles s'inscrit surtout le droit à la sécurité.

Les centres-villes sud-américains ont été marqués, dans une lente décadence, par l'abandon de l'espace public et par la fragmentation sociale. La nécessité de leur « requalification » s'est imposée en même temps que le concept de « ville durable », dans un contexte difficile. À Merida, par exemple, la municipalité a entrepris, pour lutter contre le dépeuplement du centre, un projet de reconquête du centre historique, qui comportait principalement le démantèlement de l'ancien marché. Un nouveau marché a effectivement été construit en 2005, mais l'ancien s'est maintenu à côté, les commerçants s'étant organisés pour ne pas l'évacuer. Les rapports de force politiques résultent de la survivance de pratiques clientélistes et corporatistes, et il apparaît bien que l'établissement de l'état de droit est un préalable à l'application de politiques de développement urbain. L'appropriation de l'espace par les classes moyennes dans les centres urbains aboutit à déplacer la pauvreté vers la périphérie, ce qui conduit l'un des auteurs à se demander si, en sacrifiant le social à l'environnement et à la création de plus-value immobilière, on ne se trouve pas amené à sacrifier l'objectif de développement soutenable pour les groupes défavorisés.

À São Paulo, le Secretaria do Verde se consacre au maintien de la prise de conscience et à la formation, grâce au rassemblement et à l'actualisation d'une série d'outils : *Geo-Ciudades* (2003), qui réunit et met à jour toutes les statistiques et les diagnostics ponctuels et sectoriels, et un *Atlas de l'environnement*. C'est à une somme de projets qui se superposent, disparaissent et ressurgissent sous la même forme ou sous d'autres formes qu'il faut se référer « pour analyser les enjeux complexes que présente le cheminement vers la durabilité, face à la peur diffuse de la précarité, de la violence et des images de chaos ». Alors que le développement durable est conçu intellectuellement comme un intégrateur et un facteur de cohésion sociale, il est vu par les classes défavorisées comme la justification de leur élimination du centre-ville : « Non à

l'hygiénisme et à la gentrification », proclame le slogan d'une organisation populaire pour le « droit à la ville ». Dans un projet emblématique, pour l'un des quartiers du centre, l'objectif est de nettoyer (*limpiar*) et de démolir des pâtés entiers de maisons et de petits immeubles. Il est fait appel à des entreprises multinationales et nationales, grâce à de fortes exonérations fiscales permises par des prêts à long terme de la Banque interaméricaine de développement (BID) et par les retombées dues au succès de ces opérations, au nom d'une nouvelle architecture « durable » et intelligente. Les nouveaux immeubles, selon le schéma *beauty center, fitness, sala de descanso, playground*, s'éloignent de l'idée de mixité. Il reste de l'idée de durabilité la protection d'espaces de végétation naturelle, un meilleur contrôle du circuit de l'eau, une bonne appréhension de la gestion des déchets, la prévention des inondations et de la violence. La difficulté vient du financement de la durabilité. Le « durable » relève de négociations financières avec les agences internationales, BID et Banque mondiale, et de stratégies politiques qui se réduisent le plus souvent à des temps de mandats de quatre à six ans.

Une place particulière doit être faite à Recife, qui a été considérée dans les années 1990 comme « un bon élève des recommandations et des préceptes pour une *sustainable city* émis par la Banque mondiale, qui l'avait incluse dans son *Cities Initiative* comme "potential candidate for scaling-up slum upgrading program" ». Le projet pour le centre-ville, réalisé en coopération avec une entreprise portugaise, suscite maintenant une certaine désillusion, dont rendent compte deux chapitres : pour l'un des auteurs (Jan Bitoun), les logiques sociales et économiques se font jour dès lors qu'on tente d'appliquer un modèle inspiré de l'extérieur sur une réalité socio-spatiale donnée ; pour l'autre (Julien Rebotier), l'effritement des priorités initiales rend plutôt compte d'une évanescence de la volonté politique locale. Les investissements massifs dans le quartier balnéaire ont conduit à la verticalisation, ainsi qu'à une forte croissance périphérique. L'objectif de cohésion sociale pose un problème évident dans une société marquée par une extrême inégalité. La concurrence des logiques conduit à une politique duale : l'entreprise et l'investissement privé pour la ville « rentable », et des mécanismes participatifs pour les secteurs aux indicateurs sociaux les plus bas, afin de neutraliser le potentiel de revendication... On peut dire que ces deux logiques « tendent à opposer la ville globale et la ville durable ».

À Buenos Aires, où l'*Area Central* a perdu 40 % de sa population au cours des trente dernières années, le Plan Urbano Ambiental se définit, en 2001, comme « un processus participatif qui intègre les changements urbains, la croissance économique, la justice sociale, la préservation de la diversité culturelle et l'utilisation rationnelle des ressources environnementales ». On peut constater

un certain succès dans la réussite des objectifs premiers du programme, mais il n'est pas encore évident qu'il parvienne à créer des mécanismes capables de faciliter le retour tant attendu de la population dans le centre. Comment, d'ailleurs, remédier à la fragmentation sociale extrême de certains quartiers centraux ? À Palermo Viejo, par exemple, entre les *cartoneros* (qui collectent et revendent les cartons et plastiques) et les classes moyennes, le grand éventail social correspond plus à une juxtaposition de groupes sociaux très séparés qu'à une véritable mixité. La périphérie sud du centre, de son côté, ne s'intègre guère globalement dans les dynamiques culturelles et économiques d'une ville dopée par les investissements étrangers. Dans les *villas miseria*, « tout se passe comme si l'accessibilité à la centralité permettait de faire accepter des situations d'extrême vulnérabilité », écrit Marie-France Prévôt-Schapira, « les eaux de pluie se mêlent aux eaux usées, la dangerosité des branchements clandestins au réseau électrique provoque incendies et explosions, enfin la pollution des eaux, du sol et de l'air favorise les épidémies, sans parler des effluents déversés par l'industrie pétrolière située dans la zone de Dock Sur ». Les études sur la pauvreté ont longtemps ignoré la dimension environnementale, qui est devenue omniprésente depuis les années 2000. En 2007, les thèmes de campagne pour les élections municipales ont tous eu à voir avec la question de la durabilité : les transports, les ordures, la densification des *villas miseria*, la construction des tours, ainsi que la nécessaire articulation des échelles spatiotemporelles constitutives de la durabilité urbaine.

L'application par l'Amérique latine du *desarrollo sustentable* a conduit à une périodisation qui n'est pas celle de l'Europe, souligne H. Rivière d'Arc en conclusion, car la lutte contre la précarité par l'intégration spatiale sur un territoire y est l'une des priorités les plus difficiles à mettre en œuvre. Tous les textes mettent l'accent sur la discontinuité de l'action des pouvoirs locaux, qui ne parviennent pas à légitimer leurs projets dans un contexte de fortes oppositions sociales. Il reste des questions ouvertes pour alimenter la réflexion, et c'est l'un des mérites du livre : faut-il mettre en avant l'aisance dans la mobilité et dans la facilité d'accès par une politique de transports, ou l'investissement de capitaux à des fins de rentabilité rapide pour les pouvoirs publics, ou encore l'établissement de la mixité sociale comme élément de « pacification » des quartiers soumis à des relations violentes, ou simplement la place de la « participation » dans la gouvernance ? Malheureusement, les pratiques de participation « ne franchissent pratiquement jamais les impératifs des situations que l'on peut qualifier d'urgentes »...

Yves Guermond

(UMR CNRS IDEES, Université de Rouen, France)

yves.guermond@orange.fr

Villes, santé et développement durable

Institut des villes, Clotilde Tascon-Mennetrier (Ed.)

La Documentation française, 2007, 552 p.

Les trois termes constituant le titre de l'ouvrage lui donnent d'emblée un caractère interdisciplinaire, avec tous les avantages et les inconvénients habituellement associés à ce genre. Les spécialistes de chacun des trois aspects traités risquent de ne pas toujours trouver leur compte de savoirs et de connaissances nouvelles. En échange, les enjeux de société et les expériences analysées sous ce triple aspect témoignent d'une approche nouvelle qui suscite la curiosité.

Ce gros livre de 552 pages rassemble deux types de textes, en 6 chapitres, 90 études et autant d'auteurs. Les plus élaborés, rédigés par des chargés de mission (Institut des villes, ministère, OMS...), portent à la connaissance ces mots souvent plus utilisés que connus. Ces articles ouvrent les diverses parties, et on retrouve alors les réflexes académiques, comme les toujours utiles références aux ouvrages. Ils contribuent à éclairer, en quelques pages, un point sur une question spécifique, comme le lien entre santé et ville durable. Les exemples concrets, constituant l'autre type de textes, sont rédigés par des élus ou des techniciens engagés dans l'action publique. Leur style plus administratif, jonglant avec un référentiel de lois, de sigles, de pratiques d'aménagement, permettent de bien les mémoriser. Mais on débouche alors inévitablement sur l'effet catalogue, chacun cherchant à présenter son territoire d'action, son cas, ses bonnes pratiques. On retrouve vite les territoires bons élèves, qui ne manquent pas de faire savoir qu'ils ont pris de l'avance dans la pratique de l'environnement et de la santé dans la perspective de la ville durable.

Les qualités informatives de l'ouvrage auraient peut-être été mieux mises en valeur si les expériences relatées avaient été remises en perspective dans des chapitres moins nombreux et plus synthétiques. De fait, chaque exemple est plus évoqué qu'exposé. Il semble dès lors difficile de demander à ces textes de taille modeste et peu problématisés de faire référence. Ce regret est d'autant plus vif que l'objet du livre concerne un aspect d'importance : comment ajouter les questions sanitaires à la mise en œuvre de la ville durable ? Faute de combler vraiment ces attentes, l'ouvrage de l'Institut des villes parvient cependant à brosser un tableau éclairant quelques thèmes.

La question de la dévolution du pouvoir est au centre de ce livre. La gouvernance des villes, pour l'instant assez faible en matière sanitaire, doit-elle croître, au motif de la ville durable ? Le terme « santé » est mis en caractère gras dans le titre, il constitue donc le centre d'intérêt principal. La bonne idée de le croiser avec les deux autres termes de « ville » et de « développement durable » bute toutefois sur l'insuffisance de précaution vis-à-vis de ces derniers. Ici considérés comme des postulats acceptés, ces

mots méritent pourtant une discussion critique. Même le concept de ville demande des clarifications : les espaces urbains dépassent les limites de la ville groupée, l'aire d'attraction urbaine transcende le territoire communal, voire transcommunal – ne dit-on pas que tout est urbain dans certains départements ? Ne faut-il pas en tenir compte ?

La ville envisagée ici correspond plutôt à un niveau communal. La raison de ce choix est-elle dictée par un impératif lié aux participants (élus de ces territoires) ou parce que ce niveau correspond mieux que les autres aux questions de santé ? On ne le saura pas, car la question reste en creux. De même, l'émergence de la société des réseaux, vraisemblablement durable elle aussi, qui transcende donc les territoires, reste absente des perspectives des auteurs.

Des rappels utiles sont toutefois faits et de bonnes questions sont posées au début de l'ouvrage, dans l'avant-propos, mais les diverses réponses, au fil des pages de ce livre pourtant épais, restent partielles et laconiques. « L'intercommunalité, territoire pertinent », lit-on (p. 38) : on veut bien le croire, mais comment s'articule-t-il aux autres ? Ailleurs on trouve que c'est « le rôle de catalyseur de l' élu », « le rôle moteur des autorités locales » (p. 105), qui l'emportent, en raison de la « capacité de proximité, de transversalité » (p. 220).

Autre part (p. 244), on présente, à juste titre, la logique des réseaux de santé. Mais encore faut-il rappeler que ceux-ci fonctionnent dans des limites qui débordent forcément des circonscriptions électorales urbaines. Ils sont pilotés par les Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), à l'échelle régionale, donc on quitte l'échelle de la ville ? Tous ces avis semblent contradictoires sans que personne n'ait pris la peine de clarifier et d'articuler.

Est-ce au niveau de la ville qu'il faut espérer beaucoup améliorer la santé des populations ? Les questions relatives aux politiques de santé dépendent surtout beaucoup de l'État, qui demeure le garant du fameux droit à la santé. Il échoue parfois ; mais, de fait, les déterminants principaux demeurent liés aux inégalités, à la cohésion sociale, dont les politiques nationales restent les organisatrices principales (Sécurité sociale, CMU).

Les lieux urbains, comme les autres, résultent d'une superposition des forces globales et locales. Certes, les unes et les autres peuvent contribuer à mettre en œuvre des améliorations ; mais, en centrant le regard sur un niveau, on occulte les incontournables interfaces. Le postulat selon lequel le niveau local est nécessairement le meilleur demande plus de validation qu'une affirmation. Une fois encore, il semble utile de signaler que toutes les échelles sont nécessaires, du global au local. Il ne faudrait pas faire croire que les unes existent sans les autres.

Les expériences que proposent ici les édiles (développement durable, charte d'Aalborg...) ne viennent pas

souvent d'eux-mêmes mais de décisions prises dans la sphère internationale ou nationale. L'effet laboratoire dont semblent ici se prévaloir certains responsables des territoires urbains, grâce à leur proximité du terrain, paraît parfois se limiter à une politique de suivi des choix gouvernementaux. Chaque ville tente alors de s'aligner en adoptant sans retard les injonctions supérieures, peut-être dans l'espoir d'en tirer bénéfice. La visibilité des actions relatives à la santé assure souvent une fructueuse plus-value politique et explique peut-être l'entrisme des élus locaux en la matière.

Après avoir montré notre agacement à l'égard de la terminologie et après avoir fustigé la prétention de certaines déclarations, il nous faut aussi nuancer notre critique, qui peut sembler sévère au regard d'actions qui ne sont pas négatives. Disons que, jusqu'à preuve du contraire, ces actions sont moins efficaces que ce que les auteurs espèrent. Certains d'ailleurs, en particulier dans le chapitre 4 – « Lutter contre les inégalités » –, nuancent les difficultés de leurs réalisations et l'impact des expériences : « Politique de la ville : levier ou usine à gaz ? » (p. 314) ou « Les bruits de l'environnement ne provoqueraient donc pas d'effets directs à court terme sur la santé, hormis sur le sommeil, et il est très difficile de mettre en évidence [leurs] effets indirects [...] » (p. 305). L'apport principal de cet ouvrage réside dans le large balayage d'un champ nouveau. On peut y trouver une documentation, surtout française, et un répertoire pratique sur des expériences en cours.

En conclusion, ce qui manque à ce livre pour constituer un travail de sciences sociales, c'est un avis un peu distancié et problématisé. Si la mise en place d'actions à l'échelle urbaine constitue une démarche nécessaire, en particulier en tant que relais des décisions globales ou nationales, on cherche l'évaluation de ces actions pour relativiser les effets déclaratifs. On veut bien souscrire à l'idée selon laquelle les « gros mots » de ce développement durable se préoccupant de questions de santé peuvent faire « bouger les lignes », mais, dans l'ensemble, on peut aussi demander plus de rigueur et d'esprit critique dans l'établissement des faits.

Alain Vaguet

(Université de Rouen, UMR CNRS IDEES, France)

Alain.Vaguet@univ-rouen.fr

Le Changement climatique dans tous ses états

Stéphane La Branche (Ed.), avec la collaboration de Paulina Vergara

Presses universitaires de Grenoble, 2008, 256 p.

De même que la popularité du thème du changement climatique dans la recherche française, la multiplication des colloques s'y référant est croissante. Édité par les Presses universitaires de Grenoble et dirigé par Stéphane

La Branche, ce recueil retranscrit deux colloques qui ont eu lieu en octobre 2006 et novembre 2007, respectivement intitulés « Réflexions pluridisciplinaires pour l'élaboration des politiques de prévention du changement climatique » et « Le droit et la science politique à la rencontre de l'environnement », tous deux financés par la Métro de Grenoble dans le cadre de son appel à action « Effets de serre, effets de société » (2006). Le fait que l'initiative émane de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole explique probablement la présence de contributeurs essentiellement régionaux, l'objectif étant de valoriser la dynamique locale réalisée dans la lutte contre le changement climatique.

L'ouvrage est composé d'une introduction suivie de seize parties de longueur variable. Dans chacune d'elles, un intervenant communique son point de vue, l'objet de ses recherches ou l'apport de ses travaux dans la compréhension ou la recherche de pistes de réponses face aux dérèglements climatiques. Techniquement, le choix de retranscrire les contributions à la manière d'une discussion, l'intervenant répondant aux relances d'un interlocuteur, a l'avantage de rendre le style plus fluide.

L'intérêt majeur du recueil réside dans la variété disciplinaire des contributions autour de la question commune du changement climatique. En effet, rendre disponibles à tout un chacun l'aspect multidisciplinaire que revêt le phénomène, ainsi que l'approche systémique qu'il présuppose dans la recherche de pistes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation, est toujours un pari risqué. Ici, le défi est relevé : le coordinateur, S. La Branche, a su associer dans les mêmes pages non seulement des chercheurs spécialistes de climatologie, d'économie, de sociologie, de politique ou de droit, mais également des catégories socioprofessionnelles diverses, telles que professeur, responsable d'ONG, ingénieur ou encore gestionnaire d'organisme public. La parole est ainsi donnée à une large panoplie d'acteurs qui évoluent aussi bien de façon théorique que pratique autour des enjeux engendrés par le changement climatique.

Dans un style clair, que l'on retrouve tout au long des contributions, l'introduction expose succinctement le contexte et les objectifs du recueil, avant de présenter les questions-clés, les défis soulevés et le bref contenu de chacune des parties successives. Il s'ensuit un premier bloc de six parties, dont l'agencement reste fidèle à ce que l'on trouve dans les documents abordant de façon globale la problématique climatique actuelle : après une première partie sur une estimation globale des impacts du changement climatique sur les activités et les populations humaines, la deuxième partie donne la parole à un climatologue, qui présente l'historique de l'évolution climatique et son avenir possible à travers les divers scénarios socioéconomiques élaborés. De la troisième à la sixième partie, les solutions économiques, politiques et technologiques sont envisagées à travers l'évaluation de

la portée de plusieurs instruments visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'approche ainsi abordée dans ce premier bloc est relativement typique de l'approche *top-down*, l'objectif étant d'essayer d'entrevoir des pistes de solutions à partir de résultats de modèles climatiques et de scénarios socioéconomiques.

Le second bloc, composé des dix autres parties, est agencé de façon plus confuse, tant au niveau de la thématique que de l'échelle spatiale d'analyse. Ainsi, le lecteur passe d'abord par l'échelle locale dans une courte intervention présentant le plan climat grenoblois (p. 83), avant d'être projeté à l'échelle mondiale (p. 89) dans une contribution sur la prise en compte de l'environnement dans les accords de libre échange et la position de l'OMC à cet effet, puis de retrouver quelques parties plus tard (p. 145) la dimension grenobloise, pour finir sur l'échelon national pour les dernières parties. Dans ce cadre spatial « en montagnes russes », le lecteur enchaîne des passages disciplinaires très variés, tantôt plongé dans une précision législative sans faille (p. 129), tantôt précipité dans la citation d'une jurisprudence de l'organe d'appel de l'OMC (p. 97), ou encore immergé au cœur de portions d'entretiens d'une recherche doctorale en sociologie sur la mobilité (p. 203). Quelques passages, comme celui portant sur les aspects juridiques français relatifs aux OGM (p. 185), ont des liens quelque peu « audacieux » avec le sujet principal. Ainsi, à première vue, le lecteur non averti peut se sentir ballotté par ce foisonnement d'informations pointues et éparpillées, perdant par moment le fil conducteur du recueil, et ce malgré l'effort louable de vulgarisation. Cet éclatement apparent des sujets couverts se confirme dans la surprenante diversité bibliographique, dans laquelle Hugo et Kant côtoient Lascoumes, Stern et plusieurs articles de journaux ; on y décèle, là encore, un souci à la fois de vulgarisation (que confirme l'absence dans cette liste du dernier rapport du GIEC) et de spécialisation, comme l'indique la présence de plusieurs références en droit et en économie.

Mais toute cette diversité n'est-elle pas non plus la richesse même de l'ouvrage ? La réponse est déjà dans l'introduction : « Ces effets [du changement climatique] sont si complexes [...] que nous avons du mal à les imaginer et, encore davantage, à inventer des moyens pour [les] combattre. [...] [Les disciplines sociales] commencent à peine à se pencher sur ce problème, à tenter d'en définir les contours et les problématiques fondamentales. »

Toute personne évoluant au sein de projets requérant une interdisciplinarité, tels ceux construits autour des problématiques environnementales, aura tout de suite saisi dans cette approche un étrange sentiment de frustration lié au manque d'approfondissement disciplinaire. Il s'y ajoute également la difficulté due aux balbutiements diplomatiques, sociaux ou scientifiques face au changement climatique. Ainsi, du fait d'un intérêt français relativement récent, mais croissant, à la fois pour

cette problématique et pour l'interdisciplinarité, aussi bien dans les milieux universitaires que politiques et professionnels, on ne peut que louer cette audacieuse compilation qui révèle l'ampleur des défis posés. Dès lors, on pardonnera le ton parfois prédictif (que manifeste l'emploi du futur dans la verbalisation), laissant entrevoir des lendemains catastrophiques et minimisant les innombrables incertitudes sur les conséquences du phénomène et les influences de multiples facteurs sans lien apparent avec la problématique. Peut-être qu'un accompagnement plus fréquent de tableaux ou de graphiques aurait facilité la lecture du néophyte, notamment dans les trois premières parties, comme le fait le classique graphique de base montrant l'évolution des concentrations de CO₂ envisagées par les six scénarios socioéconomiques d'émissions de GES du GIEC. Il est par contre difficile de ne pas avoir un sérieux doute sur l'expression « développement climatiquement durable » évoquée dans le titre de l'introduction, que je qualifierai d'aventureuse tant elle est potentiellement sujette à débat.

Quoi qu'il en soit, la diversité disciplinaire, précieuse et essentielle, participe à une meilleure compréhension des enjeux évoqués et apporte à l'ouvrage une certaine fraîcheur. On appréciera donc la large couverture des thèmes, la compétence des intervenants et la maîtrise de leur sujet, qu'étaient de nombreux exemples, ainsi que la liberté d'expression derrière le style employé. Il est vrai néanmoins que, d'une manière générale, l'ouvrage vise avant tout les personnes désirant s'immerger rapidement dans la problématique du changement climatique. La bonne connexion avec les réalités du terrain, grâce aux témoignages d'acteurs locaux, donne au recueil un aspect très pratique, convenant bien aux professionnels. En mettant à plat d'entrée de jeu la situation, l'interlocuteur guide, au fil des pages, une construction qui prend la forme d'un portrait multidisciplinaire auquel participent ou seront amenés à collaborer de nombreuses sphères de la société et de la recherche.

Guillaume Simonet
(*Ouranos, Montréal, Canada*)
simonet.guillaume@ouranos.ca

La Bioéquité : batailles autour du partage du vivant

Florence Bellivier, Christine Noiville (Eds)

Autrement, 2009, 176 p.

Le rythme soutenu du développement des connaissances sur le vivant et des techniques de manipulation qu'elles permettent a donné naissance à une floraison de néologismes : la bio-informatique, la bio-prospection (suivie immédiatement de la bio-piraterie) ou la bioéthique, par exemple. Si le « bio-juridisme » n'existe pas encore, le droit du vivant n'en est pas moins devenu une spécialisation importante. Cette création lexicale, dont la « bioéquité » représente le dernier enrichissement, illustre

le fait que de nombreuses disciplines sont confrontées à de nouveaux questionnements qu'elles n'avaient pas pu prévoir. De nouveaux types de conflits de droit, de légitimité ou de pouvoir naissent de la rupture d'équilibres anciens ou d'interactions entre des sphères auparavant disjointes, comme le droit des brevets et celui des obtentions végétales. En conséquence, de nouveaux types de régulation sont progressivement en train de se mettre en place, dans des processus de négociation parallèles entre citoyens, acteurs économiques, groupes d'intérêts, gouvernements et organisations internationales. L'importance et l'imbrication des enjeux, la complexité des sujets et le tempo propre à ces mécanismes font que les solutions apportées seront d'ailleurs vraisemblablement remises en cause sitôt qu'elles seront adoptées.

La propriété intellectuelle cristallise logiquement les ambitions et les inquiétudes, car elle représente le cadre formel le plus normatif jusqu'à présent pour concilier l'intérêt privé, favorisé par l'octroi d'une exclusivité temporaire au titulaire d'un brevet, et l'intérêt général censé être garanti par la divulgation de l'innovation. Mais ce modèle, qui a constitué l'un des ressorts essentiels du progrès technique dans nos sociétés, est, par expérience, dénoncé par beaucoup comme étant générateur de positions abusivement dominantes lorsqu'on le transpose sans modification de la chimie aux sciences du vivant. De plus, les effets pervers du système actuel ne se limitent pas au domaine économique, mais rejaillissent sur les valeurs individuelles et collectives, l'identité culturelle, les structures sociales, la capacité des sociétés à maîtriser leurs évolutions, les rapports entre pays et entre groupes de pays. Les problèmes concernés sont mondiaux ; les réponses doivent donc l'être également. Elles ressortent encore très souvent de l'expérimentation partielle.

Comme l'indique à juste titre le sous-titre de l'ouvrage, il n'y a donc pas une, mais des batailles autour du partage du vivant, liées à des enjeux de nature différente. Si les analyses techniques sont indispensables pour éclairer la décision, c'est logiquement dans le champ du politique que devront se déterminer in fine les nouvelles règles.

Florence Bellivier et Christine Noiville ont su mobiliser et faire dialoguer des chercheurs, des universitaires, des praticiens spécialistes de différentes disciplines (droit, économie, biologie, sociologie...), illustrer leurs propos d'exemples pertinents, décortiquer les ruptures et les initiatives les plus emblématiques (rendues parfois familières par les médias). Les textes qu'elles ont réunis réussissent l'exploit de fournir d'une façon condensée, mais compréhensible par des non-spécialistes, les clés permettant de décrypter la problématique mouvante de la propriété intellectuelle appliquée aux biotechnologies. Leur objectif de planter « d'abord le contexte de l'exclusivisme croissant, puis [de présenter] les procédés qui visent à le maîtriser, tant en ce qui concerne les outils de

recherche que les avantages qui en résultent » peut donc être considéré comme atteint.

Les pays en développement sont particulièrement vulnérables à ces évolutions qui risquent d'approfondir le fossé Nord-Sud. Certes, certains d'entre eux disposent d'un réservoir de biodiversité susceptible de leur conférer un pouvoir de marchandage, à défaut de leur permettre d'en valoriser eux-mêmes le potentiel. Encore faut-il qu'ils soient en situation de le caractériser et de le négocier, ce qui est rarement le cas en raison du grave déficit d'accès aux connaissances dont ils souffrent et de leur difficulté à faire respecter les droits qui leur sont en théorie reconnus.

L'un des mérites du livre est de mettre en évidence le fait que la constitution de rentes de situation au profit d'un tout petit nombre d'acteurs s'est réalisée à un rythme tel que pratiquement tous les pays, y compris les pays européens, se trouvent aujourd'hui confrontés à des risques de même nature. Et à des degrés moindres, mais avec des similarités évidentes, d'autres domaines industriels se heurtent aux mêmes contraintes, tout particulièrement l'informatique (qui est par ailleurs l'un des déterminants du progrès des biotechnologies) et le secteur de l'information, pour lesquels des solutions innovantes faisant appel à des formes de mutualisation ont été échaudées : les logiciels libres, les nouveaux schémas de l'édition scientifique. Certaines de ces solutions peuvent fournir des modèles à extrapoler, mutatis mutandis, aux sciences du vivant, mais la portée des correctifs qu'elles apportent jusqu'à présent demeure encore très limitée.

Les auteurs se refusent cependant à laisser le lecteur découragé par l'énoncé de toutes les difficultés qu'il y a à réformer de façon cohérente un système devenu contre-productif au regard de ses propres objectifs. Ils soulignent en conclusion que le chemin déjà parcouru est quand même impressionnant, aussi bien en termes d'efficacité que de justice.

La critique d'un recueil aussi argumenté et documenté, dont les contributions se complètent plus qu'elles ne se répondent, est un exercice malaisé. Il est finalement plus facile d'évoquer quelques questions dont il ne parle guère, par exemple : Comment les opinions publiques, dont on a vu le poids dans la querelle des OGM ou dans le procès sur les médicaments antisida en Afrique du Sud, vont-elles à l'avenir contribuer à modifier les règles du jeu ? Quelle sera la stratégie des grandes puissances économiques, scientifiques et diplomatiques émergentes (la Chine, l'Inde, le Brésil...), et avec quel succès ?

Le principal reproche que l'on pourrait, en fait, formuler à l'égard de cet ensemble de contributions très riches concerne non pas son contenu, mais les attentes insatisfaites que font naître son titre et l'ambition énoncée dans le propos introductif de « poser les fondations du concept de bioéquité ». En effet, les questions d'équité proprement dites sont pratiquement réduites dans les

exposés au seul angle quelque peu réducteur du partage, au bénéfice des populations autochtones, des avantages économiques nés de l'appropriation des ressources biologiques.

Or l'équité n'est, à l'évidence, pas une notion universelle et sa perception dépend étroitement des contextes culturels. La notion de « bioéquité » renvoie intuitivement à un faisceau d'interrogations multiples : Doit-on la considérer comme un absolu à atteindre ou comme un compromis avec d'autres notions telles que l'égalité, la justice, la solidarité ou l'efficacité ? Quel domaine privilégié (l'économique, le social, l'alimentation, la santé, le développement des infrastructures, le potentiel d'innovation, les priorités guidant la mise au point des innovations...) ? À quel horizon temporel (les préoccupations de court et de long terme peuvent être antagoniques) ? Au profit de quels bénéficiaires (l'individu ou la collectivité, des groupes sociaux par rapport à d'autres, des pays ou des groupes de pays...) ? Quels sont les critères d'arbitrage entre des retours dans des domaines distincts ? Quelles sont les limites d'une approche juridique ?

Toutes ces questions fourniraient la matière d'un autre ouvrage, auquel les auteurs de celui-ci pourraient apporter des éclairages essentiels, mais qui devrait aussi mobiliser des spécialistes d'autres approches : philosophique, historique, anthropologique, politique... Toutefois, un tel exercice s'avérerait sûrement beaucoup moins consensuel.

Alain Weil

(Cirad, France)

alain.weil@cirad.fr

Bioéthique : entre loi, morale et progrès

Revue politique et parlementaire, n° 1050, 2009, pp. 13-203

Future Bioethics : Overcoming Taboos, Myths and Dogmas

Ronald A. Lindsay

Prometheus Books, 2008, 314 p.

La maîtrise de la procréation médicalement assistée est une conquête, récente et encore imparfaite, des sciences médicales et de la société. Elle répond aux attentes et aux angoisses de femmes et d'hommes, individuellement et en couples. Simultanément, elle ébranle les certitudes biologiques, morales et idéologiques de la filiation qui fondaient jusque-là l'identité de la personne et du groupe social. Une perspective déterministe s'efface au profit de conceptions multiples et aléatoires, imposant une vigilance nouvelle face à d'éventuelles dérives, elles aussi nouvelles. La France des années 1980-1990 avait bien pris conscience de ces risques, que la mise en pratique généralisée des progrès de la science médicale faisait courir à la société. Pour en assumer collectivement la responsabilité, le Parlement avait adopté en 1994 une première « loi de bioéthique ».

La procréation médicalement assistée n'était d'ailleurs pas, à l'époque, le seul sujet de préoccupations bioéthiques. D'autres interrogations portaient sur la recherche médicale sur la personne, sur l'embryon, sur les cellules souches, sur les dons et les greffes d'organes. Pour le Parlement, la nécessité d'un encadrement s'imposait, la loi a donc été élaborée au nom du peuple et votée. Elle affirme l'inviolabilité du corps humain et pose que ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial. Conscient qu'un encadrement serait par constitution toujours en retard sur l'avancée des connaissances et l'évolution des mœurs et de la société, le législateur a fort sagement introduit dans la loi le principe de sa révision périodique. La première eut lieu en 2004, avec le vote d'une version renouvelée. Depuis 2008, un nouvel examen est en cours. La réflexion collective, initiée par l'État, procède d'une double démarche : les citoyens et les experts ont la parole à l'occasion d'états généraux ; une mission parlementaire consulte et construit un projet. Le Parlement devrait se saisir de tous ces travaux en 2010.

La bioéthique médicale n'est certes pas le thème central de *NSS*, mais conjuguer les avancées de la connaissance et les évolutions de la société fait partie de ses préoccupations. En sa simple qualité de citoyen, le lecteur de *NSS* peut aussi se sentir concerné, dans sa santé et sa position, par l'existence d'une loi de bioéthique et par l'exercice démocratique de sa révision. Après tout, on pourrait imaginer que cette dernière ne résulte pas de la seule initiative de l'État, des experts et des collectifs d'acteurs, et que ce soit l'occasion pour chacun de s'instruire et de former son jugement.

Dans cette perspective, la lecture de ces deux publications : *Bioéthique : entre loi, morale et progrès* (numéro 1050 de la *Revue politique et parlementaire*) et *Future Bioethics*, a de l'intérêt. Ni l'une ni l'autre ne traitent de l'ensemble de la question bioéthique, mais elles dialoguent. La première met en place les termes du débat actuel à la demande de la mission parlementaire, la seconde apporte le regard extérieur d'un auteur anglo-saxon sur ces questions. Elles sont donc de factures très différentes.

Le numéro 1050 la *Revue politique et parlementaire* rassemble, à la suite d'une introduction de M^{me} la ministre de la Santé, une vingtaine de textes calibrés (6 à 10 pages), sollicités par le Parlement, et écrits par une vingtaine d'auteurs de haute renommée des mondes philosophique et religieux, médical et juridique, industriel, gestionnaire et politique. Comme pour les lois de 1994 et 2004, les thèmes principaux sont la procréation médicalement assistée, les dons et greffes, les cellules souches, la recherche sur la personne. Une première lecture laisse une impression de foisonnement peu ordonné.

Les contributions se distribuent dans trois registres. Les unes traitent de questions bien précises (tests génétiques, diagnostics préimplantatoires, biobanques...).

Elles dressent un bilan de l'application de la loi de 2004 et remarquent à ce propos que l'exercice est d'autant plus délicat que tous les décrets d'application prévus n'ont pas été promulgués ! Elles vont jusqu'à des propositions concrètes à l'adresse du Parlement. Certaines, cependant, abordent la question bioéthique de façon plus large, sans dresser vraiment de bilan.

D'autres abordent des thèmes aux larges implications (la vulnérabilité comme principe de référence, droit à l'enfant contre droit de l'enfant, conséquences des décisions d'aujourd'hui sur le psychisme de l'enfant devenu adulte...). Dans leur fond comme dans leur confrontation, le lecteur perçoit des convergences et des motifs de controverses renouvelées, l'éventail des analyses allant de la souffrance physique et psychologique de l'individu à d'indispensables cohérences et solidarités collectives.

Enfin, certains experts semblent ignorer les lois de 1994 et 2004 ; ils proposent des réflexions très détachées de la réalité quotidienne, réflexions que l'on a déjà eu l'occasion de connaître et peut-être d'oublier.

Le lecteur de *NSS* constate que la question de savoir si la révision de la loi de 2004 s'impose n'est nullement posée. Sans doute faut-il laisser au Parlement le soin de savoir pourquoi certains décrets d'application n'ont pas été pris. On peut même imaginer que la sagesse serait de ne pas s'étendre longuement sur la loi de 2004 et de chercher à construire dès maintenant un encadrement législatif adapté à la société actuelle. Le fait qu'aucune allusion ne soit faite aux coûts et aux moyens ni aux gagnants et aux perdants d'une révision va dans le même sens.

Soucieux de ne pas rester sur une impression trop critique, nous avons repris la lecture de ce numéro de la *Revue politique et parlementaire*... et découvert des qualités collectives à cette collection de textes.

D'abord, l'absence de fil directeur imposé et celle d'une conclusion synthétique offrent une liberté rare. À partir des informations proposées, le lecteur peut composer un travail personnel, s'instruire et se former une opinion. L'assistantat fait place à un exercice démocratique : tirer les enseignements de ces textes est difficile mais enrichissant.

Ensuite, replacer ce recueil dans la démarche collective de révision de la loi révèle un autre avantage. Disposer d'une opinion personnelle pourrait permettre de mettre à leur véritable place les conclusions que chercheront à imposer, à travers les médias, les états généraux ou les débats parlementaires, des individus ou des groupes de pression « bien informés ». En bref, l'exercice de démocratie participative ne resterait pas l'apanage de quelques-uns.

Enfin, le titre même : *Bioéthique : entre loi, morale et progrès*, pousse le lecteur à être « entre... », à sortir de son confort biologique et idéologique. Le Parlement

donne à la loi de bioéthique la propriété de n'être ni la transcription de la morale dominante, ni un encadrement législatif contraignant, ni une traîne qui suit un progrès de connaissance. Le lecteur de *NSS* reconnaîtra là des objectifs qui le préoccupent dans d'autres domaines, l'environnement par exemple.

Entre les deux lectures successives de *Bioéthique : entre loi, morale et progrès*, nous avons apprécié celle de *Future Bioethics*. À la différence des textes précédents, qui font principalement l'analyse du présent pour en tirer les leçons, le livre de R.A. Lindsay a pour objet premier les avènements imaginables à partir du présent. Le champ d'investigation est le même, l'approche est différente. Bien sûr, il s'agit d'abord d'une prise de position individuelle et pas d'une œuvre collective. L'auteur traite et juxtapose une série de questions (de cas) dans une perspective qui part du contexte biologique et médical et se projette dans le monde de l'économie, de la mondialisation et de la politique générale. Chaque situation est analysée et placée dans une pratique jurisprudentielle. Bien sûr, l'espace des libertés est plus vaste que celui que laisserait une loi, mais rien ne garantit une quelconque cohérence... En voici deux exemples : un chapitre traite de l'intérêt de légaliser l'euthanasie, mais pas des moyens de l'autoriser ; un autre constate l'échec des théories générales du statut de l'embryon et en tire les fondements d'une politique acceptable de la recherche sur les cellules souches !

Il n'est pas étonnant que la démarche de R.A. Lindsay pousse le débat sur la bioéthique au-delà des frontières médicales que nous lui conservons en France. L'auteur étend la réflexion aux questions de sécurité alimentaire, d'une part, aux discriminations et aux inégalités sociales, d'autre part. Malgré les nombreux sujets abordés dans *Bioéthique : entre loi, morale et progrès*, la lecture de *Future Bioethics* révèle au moins une lacune substantielle du questionnement bioéthique en France : l'absence d'une réflexion avancée sur l'objection de conscience en la matière.

Ces deux publications laissent une double impression : à la fois satisfaisante et inquiétante. Avec d'importants efforts, la bioéthique devient un champ de libertés inattendues. Mais les certitudes médicales, morales et idéologiques ébranlées par l'avancée des connaissances et l'évolution de la société font place à un ensemble de trajectoires subjectives dont le tissage n'a rien d'évident. Face à cette situation, on peut prévoir que le législateur s'abritera derrière des précautions, des interdits et des normes. La bioéthique restera en France une éthique de conviction plus qu'une éthique qui prépare l'avenir.

Jean-Claude Mounolou
 Françoise Fridlansky
 (CGM, CNRS, Gif-sur-Yvette, France)
mounoloujcm@wanadoo.fr

L'Effet Darwin : sélection naturelle et naissance de la civilisation

Patrick Tort

Le Seuil, 2008, 236 p.

Dans ce livre, à travers une analyse de l'ouvrage que Darwin publia en 1871, *The Descent of Man and Selection in Relation to Sex*, l'auteur traite conjointement de deux thèmes intimement liés : l'un est « l'effet réversif de l'évolution » pour l'espèce humaine, l'autre est l'origine de la morale. Le titre de l'ouvrage de Darwin fut d'abord traduit en français par *La Descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, avant que Patrick Tort n'impose de traduire *Descent* par le terme plus approprié de « filiation ».

Ce n'est pas la première fois que P. Tort aborde ces thèmes dans ses nombreuses publications sur l'œuvre de Darwin (voir en particulier le *Dictionnaire du darwinisme* édité en 1996 sous sa direction), mais sans doute, à l'approche du 200^e anniversaire de la naissance de ce savant auquel il a consacré sa vie, s'est-il senti obligé d'y revenir, tant il lui semble que l'ouvrage publié, treize ans après *De l'origine des espèces*, demeure méconnu ou même volontairement ignoré.

P. Tort poursuit ici son combat pour que l'on cesse d'attribuer à Darwin « le darwinisme social » et que l'on accepte d'examiner « l'anthropologie darwinienne » telle qu'elle est développée dans *La Filiation de l'homme*.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il expose la « Genèse d'un malentendu », chapitre dans lequel il revient sur le contexte dans lequel a été publié *De l'origine des espèces* en 1859, c'est-à-dire longtemps après le retour de Darwin de son voyage à bord du *Beagle* en 1836, voyage au cours duquel il a fait les observations qui ont nourri son œuvre. Prévoyant les réticences dont celle-ci sera l'objet, Darwin tenait à publier d'abord ses résultats sur les plans naturaliste et géologique, de façon à mieux convaincre la communauté scientifique de la justesse de ses conclusions sur la variabilité naturelle des organismes et leur transformation, pour en arriver au constat qu'il y a une évolution des êtres vivants et que son moteur est la sélection naturelle.

Comme chacun sait, c'est le retour de Wallace – revenant lui aussi d'un voyage autour du monde et porteur de conclusions analogues – qui força Darwin à publier son ouvrage sans avoir eu le temps de rédiger complètement ce qui concernait l'espèce humaine.

P. Tort rappelle à juste titre le contexte historique dans lequel se fit cette publication, celui des débuts de l'industrialisation et des bouleversements sociaux qui les ont accompagnés. La justification de l'élimination du moins apte appliquée à la société humaine à partir d'observations sur des animaux domestiques existait avant Darwin ; elle existait même avant Malthus – son ouvrage *Essai sur le principe de population* fut publié pour la première fois en 1798 –, auquel Darwin a emprunté

l'idée de la nécessité d'un mécanisme régulateur qui limite l'accroissement numérique des espèces vivant dans un milieu donné et le principe de la survie des mieux adaptés. Ainsi le pamphlet du rev. J. Townson, publié en 1786, contre les lois destinées à protéger les pauvres défendait l'idée qu'il est inutile d'aider ceux que leur imprévoyance ou leurs vices ont mis dans la misère ; il faut au contraire qu'ils disparaissent pour permettre l'amélioration de l'ensemble de la population. P. Tort explique comment le libéralisme intégriste, individualiste et concurrentiel de l'époque victorienne, défendu en particulier par Spencer, prétendait s'appuyer sur le principe de la sélection naturelle mis en avant par Darwin comme moteur de l'évolution, confondant la sélection du plus apte avec la loi du plus fort. Avec Galton et l'eugénisme, on allait encore plus loin puisqu'il fallait procéder directement à l'élimination des moins aptes.

Or, ce qu'oubliaient ces idéologues, c'est que Darwin n'a jamais prétendu que ce principe, existant dans la nature et concernant les individus, puisse s'appliquer à l'homme, qui est un animal social. C'est ce que s'efforce d'exposer P. Tort en analysant le contenu de *La Filiation de l'homme* et en montrant que, dans la vie de Darwin, tout dément qu'il ait pu adhérer à ce que l'on a appelé « le darwinisme social ». Ainsi, témoin lors de son voyage sur le Beagle de la façon dont étaient traités les esclaves ou les indigènes de l'Amérique du Sud, Darwin a toujours déclaré qu'il estimait ces comportements révoltants.

En nous entraînant dans la lecture de *La Filiation de l'homme*, P. Tort nous montre comment Darwin expose d'abord tout ce qui fait la ressemblance entre l'homme et les autres mammifères sur les plans anatomique, physiologique, embryologique et enfin comportemental. Son premier chapitre est expressément consacré à rattacher phylogénétiquement l'homme à la phylogénie animale.

Darwin en arrive ensuite au point crucial de la thèse qu'il défend : le renversement de l'effet de la sélection naturelle chez les animaux sociaux et spécialement chez les ancêtres de l'homme. Ce qui est sélectionné, ce n'est plus ce qui avantage l'individu, mais ce qui est bénéfique pour la communauté. Il y a progression des instincts sociaux et en même temps développement des capacités mentales et de la morale. Interprétant Darwin, P. Tort dit : « Chez les mammifères non-humains, l'avantage social est indirect et inconscient ; chez les hommes [...] il devient direct et conscient. Il présuppose donc un progrès de la rationalité uni à celui de la socialité [...] » (p. 69), favorisant ainsi le développement de l'intelligence et de la morale. Le geste théorique central de Darwin est de « mettre en place le concept de civilisation comme inversion progressive de l'ordre sélectif primitivement fondé sur l'élimination » (p. 31).

Pour illustrer ce qu'il appelle « l'effet réversif de l'évolution », P. Tort utilise l'anneau de Moebius comme « métaphore didactique matérialisant le fait du retournement

sans rupture » (p. 187). Avec sa surface continue, celui-ci permet de passer sans hiatus de la nature à la culture : ce que Darwin appelle civilisation n'est pas en rupture avec l'évolution biologique.

L'ouvrage de P. Tort est très foisonnant ; il revient plusieurs fois sur les mêmes thèmes et il est souvent difficile de distinguer dans ses propos ce qui est de son interprétation et ce qui est de Darwin lui-même. En effet, les citations de ce dernier, peu nombreuses d'ailleurs, sont imbriquées dans celles que l'auteur fait de ses propres œuvres. Je ne traiterai pas de toutes les questions qu'il aborde à travers son analyse de l'ouvrage de Darwin, mais n'en évoquerai que deux, qui ont particulièrement attiré mon attention.

Examinons en premier la façon dont P. Tort fait état de la question des races. Il y a d'abord l'aspect biologique : pour Darwin, il n'existe qu'une seule espèce humaine avec ses variétés, comme dans toute espèce biologique. Le nier serait absurde, dit P. Tort, égratignant au passage ceux qui, sous prétexte de lutter contre le racisme, vont jusqu'à refuser l'existence des races, citant « des personnalités médiatiquement agréées » : Ruffié, Jacquard, Langaney, etc. (p. 63). Ce que Darwin réfute est la fixité des races et l'idée d'une hiérarchie prenant en compte les inégalités que l'on pouvait constater à son époque et qui était imposée par le phénomène colonial. P. Tort rappelle à ce propos qu'il est « contraire à la théorie de Darwin qu'un rapport d'infériorité/supériorité puisse être pensé hors du temps et du devenir variationnel [...] c'est-à-dire puisse s'abstraire d'une conjoncture tissée par les conditions d'existence » (p. 65).

L'autre question que je veux évoquer est l'attitude de Darwin vis-à-vis de la transcendance telle qu'elle apparaît dans les religions monothéistes. Aux yeux de P. Tort, en situant l'origine de la conscience morale dans la continuité d'une tendance évolutive présente chez les mammifères sociaux, Darwin échappe au dualisme qui isole l'âme et l'esprit de l'histoire de l'évolution : « La différence entre l'esprit de l'homme et celui des animaux supérieurs, aussi grande soit-elle, est certainement une différence de degré et non de nature » (Darwin, *La Filiation de l'homme*, p. 214, cité p. 188).

Dans son chapitre « Histoire naturelle de la liberté », P. Tort s'attarde sur la différence entre la science et la théologie : « La science – écrit-il, pp. 165-166 – considère la réalité comme indéfiniment connaissable [...]. Ce qui est hypothétique en elle doit le rester jusqu'à ce qu'une procédure de validation et une aptitude prouvée à fonder des positivités nouvelles viennent transformer l'hypothèse en fait. À l'inverse, la théologie [...] part de la Révélation, c'est-à-dire d'une certitude qui n'est pas un savoir, et qui l'est d'autant moins qu'elle postule que ce qui l'a établie ne peut être connu, mais seulement accueilli. »

P. Tort évoque ensuite la rupture convenue entre science et croyance, postulant « l'hétérogénéité radicale

et l'étanchéité des deux champs », ce qui permet aux chercheurs chrétiens de faire preuve dans leurs travaux scientifiques d'un « matérialisme méthodologique » (p. 168). C'est, dit-il, parce que « nul clivage convenu ne parvient à se faire étanche au point qu'il empêche la conscience de revenir à ses plus intimes contradictions, qu'un conflit non résolu et de ce fait périodiquement réurgent vient se réinstaller entre raison et foi ». L'exemple le plus caricatural en est la « mise en équivalence absurde de la théorie de l'évolution des organismes et d'un créationnisme perpétuellement renaissant » (p. 169).

L'auteur termine son analyse de *La Filiation de l'homme* par une discussion sur les rapports de l'œuvre de Darwin avec la philosophie à propos d'un ouvrage d'Yvon Quiniou, qui est le seul livre contemporain cité, en dehors de ceux de P. Tort lui-même.

On peut regretter l'enfermement dans l'œuvre de Darwin dont l'auteur fait preuve. Il aurait pu au moins évoquer les résultats des recherches actuelles en paléontologie, éthologie et neuroscience qui confirment les intuitions de Darwin. A contrario, il aurait pu signaler ce qui, dans *La Filiation de l'homme*, ne correspond pas aux données recueillies depuis sa publication.

Par exemple, à propos de la sélection liée au sexe, il n'est pas inutile de rappeler que le dimorphisme sexuel est fortement atténué chez nos ancêtres appartenant au genre *Homo*, mais aussi que ce n'est pas dans toutes les sociétés humaines que la femme se voit attribuer les parures propres à attirer l'autre sexe. En Nouvelle-Guinée, par exemple, ce sont les hommes qui empruntent aux oiseaux leurs parures de séduction. D'une façon générale, la vision que Darwin pouvait avoir des relations sociales et de la violence dans les sociétés humaines archaïques, à travers les informations fournies par une anthropologie encore balbutiante, n'est plus de mise aujourd'hui. Un mot encore à propos des religions et du savoir. Ce que dit Darwin au sujet des religions monothéistes et de la Révélation ne peut s'appliquer à toutes les autres religions dans lesquelles, à travers les rituels et les mythes, il y a intrication entre un savoir issu de l'expérience et des croyances construites sur la tradition.

On peut ajouter que la façon dont P. Tort aborde le créationnisme est trop réductrice pour pouvoir expliquer sa vogue actuelle et que c'est sans doute dans les différentes formes que prennent les pratiques religieuses qu'il faut en chercher l'explication.

En dépit de ces critiques il faut savoir gré à P. Tort d'être reparti à l'attaque pour dédouaner Darwin d'être à l'origine du darwinisme social. Pour terminer, et en revenant au début de son ouvrage et à la « genèse du malentendu », on peut se demander si, en s'enfonçant de plus en plus dans un individualisme prôné par une économie libérale intégriste, l'humanité n'est pas en train d'abandonner l'avantage adaptatif que constituait l'effet

réversif de l'évolution, qui privilégie la solidarité au bénéfice du groupe.

Claudine Friedberg

(MNHN, département HNS, Paris, France)

friedbg@mnhn.fr

Aux origines des théories raciales : de la Bible à Darwin

André Pichot

Flammarion, 2008, 528 p.

Il est difficile de rendre compte de cet ouvrage, et ce, pour trois raisons principales. En premier lieu, il est extrêmement érudit : A. Pichot, spécialiste de l'histoire de la biologie, a lu tous les auteurs, y compris les plus obscurs et, s'il n'y a pas de bibliographie récapitulative, l'index des noms cités en fin d'ouvrage relève plus de 600 occurrences. Ensuite, il est assez embrouillé. Bien que le titre soit pourtant clair et que le plan chronologique en trois parties – « L'homme avant Darwin », « L'homme dans le darwinisme » et « Vers le nazisme » – semble également simple, un grand nombre de retours en arrière, dont l'auteur s'excuse lui-même (p. 11), en rend la lecture difficile. Enfin, et surtout, il développe plusieurs thèses assez surprenantes, qui ne manqueront sans doute pas de susciter quelques polémiques.

La quatrième de couverture, en annonçant que la publication de *L'Origine des espèces* en 1859 ne provoqua pas du tout le scandale que l'on a dit, laisse entendre que l'objectif essentiel de l'ouvrage est de contester l'opinion commune selon laquelle une lutte acharnée aurait eu lieu entre le créationnisme religieux et l'évolutionnisme scientifique. Or, le fait est que ce livre parle de bien d'autres choses, et surtout du rôle de la destinée du peuple juif dans toute cette histoire – d'où la présence de la Bible dans son titre. À ce sujet, on y apprend de bien étranges affaires !

Après avoir rapidement présenté l'état des savoirs, au XVII^e siècle, sur les rapports entre l'évolution, l'embryologie et la taxonomie, ainsi que le relatif échec de l'évolutionnisme de Lamarck, A. Pichot consacre tout le reste de sa première partie au préadamisme et à ses succédanés, le polygénisme notamment, qui, dans un contexte fortement marqué par les débats relatifs à l'esclavage, servira la cause des théories et des pratiques racistes. À l'origine, le préadamisme d'Isaac de la Peyrere (1596-1676) est cette doctrine qui, à partir d'une lecture littérale des deux récits de la création de l'homme dans la Genèse, soutient que d'autres hommes auraient été créés avant Adam, celui-ci devenant du coup l'ancêtre des seuls Juifs. Le polygénisme, quant à lui (cf. Bory de Saint-Vincent, 1825. *L'Homme : essai zoologique sur le genre humain*), qui consiste en un préadamisme sans connotation religieuse, soutient qu'il existe plusieurs espèces humaines ayant eu des origines différentes. Bory énumère quinze races humaines,

dont la dernière, le Hotentot, est supposée faire la jonction entre l'homme et le singe.

Mais les courants les plus surprenants sont le préadamisme WASP (acronyme de *White Anglo-Saxon Protestant*) et le *British Israelism*. Peu connues sur le continent, les thèses du préadamisme et du polygénisme connurent de grands succès dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni et États-Unis). En effet, les différentes sectes protestantes, se prétendant toutes être l'Église invisible des élus, y trouvèrent matière à conforter leurs croyances et, surtout, à justifier l'esclavage pour des raisons à la fois biologiques et bibliques. Réinterprétant l'histoire de Noé et de ses fils Japhet, Sem et Cham, le préadamisme WASP en vint à considérer que, le déluge n'ayant concerné que les terres adamites, tous les non-Blancs étaient les descendants des préadamites. Tous les Blancs devenaient de ce fait le peuple élu. Un pas de plus sera franchi par le *British Israelism*, inventé par John Wilson (1799-1871), qui fera des Saxons les héritiers des dix tribus du royaume d'Israël détruit par les Assyriens en 721 av. J.-C., tribus qui, après être passées par le Caucase, auraient peuplé les îles britanniques. Les Saxons (Isaac'son) deviennent ainsi les saints des derniers jours à qui l'ensemble de la Terre est promise, au moment même où l'Empire britannique devient la première puissance mondiale. Une *British Israel World Federation* défendit ces thèses reprises par la *Christian Identity*, laquelle fut fondée en 1946 et dispose encore aujourd'hui d'un site Internet.

La seconde partie de l'ouvrage d'A. Pichot aborde ensuite l'œuvre de Darwin, mais surtout celles de ses divers continuateurs. L'auteur distingue deux darwinismes : l'un, anglo-saxon ; l'autre, allemand.

Le premier, anglo-saxon, empiriste et utilitariste, s'en tient à ce qui constitue le contenu de *L'Origine des espèces*, à savoir le rôle de la sélection naturelle et de la concurrence dans la création des variations. Pour A. Pichot, rien de bien original dans ce livre, qui – comme Marx l'a écrit en son temps – ne fait que donner une caution scientifique à l'idéologie libérale contemporaine. En un raccourci saisissant, A. Pichot remarque d'ailleurs que les dix années qui suivent la suppression des lois anglaises d'assistance publique (1834) voient paraître les romans sociaux de Dickens, la création du *British Israelism* par Wilson, l'affirmation de la supériorité juive par Disraeli, les débuts de l'antisémitisme de gauche (Toussenel), affichant un antisémitisme économique moderne, exècre tout autant Anglais et Juifs et les accuse d'affaiblir le prolétariat, la naissance du marxisme et celle du darwinisme.

Mais c'est surtout par son usage de la statistique des populations que le darwinisme anglo-saxon (F. Galton s'inspirant des méthodes de Quételet) va peu à peu évoluer vers une typologie héréditaire des races humaines condamnant toute forme de métissage. Galton, qui est l'inventeur du mot *eugenics* (en 1883), est aussi à l'origine

d'une définition typologique de la race qui va renforcer les préoccupations visant à perpétuer ces types et à sélectionner ceux posés comme étant supérieurs.

En ce qui concerne le darwinisme allemand, A. Pichot s'intéresse essentiellement à la figure de Haeckel, qu'il considère comme le vrai évolutionniste. Ernst Haeckel, en effet, plus connu aujourd'hui comme l'inventeur du mot « écologie », réussit à articuler phylogénèse, ontogénèse et taxinomie, et déboucha sur une représentation continuiste de tout le vivant dans laquelle l'homme, conformément à la *Naturphilosophie* qui était la sienne, constituait le sommet parce que le plus complexe. Cela ne l'empêcha pas de distinguer douze espèces humaines subdivisées en trente-six races et de les classer selon un ordre progressif.

Mais c'est dans la dernière partie – « Vers le nazisme » – que cet ouvrage est le plus étonnant, et peut-être le plus dérangeant. Il y est question notamment des nombreux disciples juifs de Galton qui vont multiplier les études statistiques sur les populations juives. A. Pichot s'attarde plus particulièrement sur deux auteurs. Lucien Wolf (1857-1930), personnage fort important à son époque, considérait que les Juifs doivent leur supériorité biologique à la longue application des préceptes eugéniques contenus dans la Thora et le Talmud, transformant ainsi ces deux textes en traités d'hygiène raciale. Joseph Jacobs (1854-1916), de son côté, mit en lumière la supériorité intellectuelle des Juifs sur les autres peuples, en l'attribuant aux mêmes raisons que Wolf (l'hygiène raciale spécifique), mais en y ajoutant le rôle que la persécution des Juifs a pu avoir dans la sélection des plus forts. Jacobs utilisera par ailleurs la méthode des portraits composés de Galton pour, à partir de photos d'enfants d'une école juive de Londres, défendre contre Renan l'existence anthropométrique d'un type juif, toujours actuel.

Un autre auteur, R.N. Salaman, sioniste militant, appliqua plus tard les théories mendéliennes à une supposée hérédité d'un type juif pour défendre une version raciale du sionisme. A. Pichot cite nombre d'autres auteurs ayant propagé ces mêmes idées en Amérique (M. Reichler, M. Fishberg...), aboutissant de ce fait à une « racialisation » de l'identité juive. Il ne restera plus alors aux aryanistes, Vacher de Lapouge et H.S. Chamberlain, par exemple, qu'à transposer cette idée de la fabrication d'une race « factice » (la juive) à celle des surhommes (aryens), et cela bien avant E. Fischer et F. Lenz, habituellement considérés comme les hygiénistes raciaux nazis.

Et A. Pichot de noter en passant qu'il est pour le moins curieux que les historiens du racisme, au premier rang desquels il cite Léon Poliakov, aient pu passer sous silence ce qu'ils ne pouvaient pas ne pas savoir : au-delà du nombre incalculable de travaux réalisés par des juifs sur les spécificités biomédicales des juifs durant tout le début du XX^e siècle, il a existé et il existe encore depuis plus de

cent soixante ans un mouvement raciste religieux juif. Le portrait du juif qui y est dessiné, de même que son hérité – souvent encouragés par le sionisme d'alors – sont ceux-là mêmes qui furent repris par les nazis.

Tout se serait produit comme si, peut-être pour contrer un antisémitisme qui était en fait économique, ces auteurs juifs, savants, religieux ou militants, s'étaient efforcés, à l'aide de la science biologique naissante, de trouver dans les préceptes d'hygiène raciale de leur religion

les raisons d'une supériorité biomédicale qu'attestaient des milliers d'études statistiques. Mais cette histoire, sans doute non politiquement correcte aujourd'hui, serait passée sous silence.

André Micoud
(CNRS, MoDyS, France)
amicoud@orange.fr